

M'Barek Tafsi

Le Secrétaire général du Parti du Progrès et du Socialisme, Mohammed Nabil Benabdallah, a souligné, vendredi, le rejet par le parti de la « grave et étrange » décision du chef du gouvernement de supprimer la programmation de tous les postes de recrutement dans la fonction publique (à l'exception du ministère de l'Intérieur, de l'enseignement et la santé) au cours des trois prochaines années.

Cette décision a été rendue publique à travers une circulaire envoyée, mercredi, par le Chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, aux ministres, aux ministres délégués et aux hauts commissaires, leur demandant de ne pas prévoir de postes budgétaires pour l'année 2021, de se contenter des dépenses nécessaires et de poursuivre la rationalisation de celles-ci. Cette circulaire concerne l'actualisation des propositions relatives à la programmation budgétaire pour les trois prochaines années.

P. 3



Nabil Benabdallah rejette la décision du chef de gouvernement

Fonction publique : La suppression des postes budgétaires aggravera la crise

Meeting de solidarité à distance

La Palestine au cœur

Le PPS appelle à « se départir des velléités colonialistes »

Khalid Darfaf

Le Groupe d'action national pour la Palestine et l'association marocaine de soutien à la lutte palestinienne. Ont organisé, une grand meeting de solidarité, à distance, avec la Palestine sous le signe « Unis contre le plan d'annexion sioniste ».

Plusieurs leaders des partis politiques, des centrales syndicales, des organisations des droits de l'homme et des associations de la société civiles y ont pris part, à côté de l'Ambassadeur de Palestine à Rabat.

Pour le Parti du progrès et du socialisme, c'est son Secrétaire général qui a exprimé sa solidarité avec le peuple frère palestinien.

Mohamed Nabil Benabdallah a remercié tout ce monde qui manifeste, dans la diversité et la différence, le refus de l'annexion des territoires palestiniens par Israël.

Il a transmis les salutations militantes du PPS à ceux qui observent « une veille militante permanente » pour venir en aide au combattant peuple palestinien et à ce dernier en bute à la soldatesque israélienne qui dénie ses droits nationaux.

P. 3

7e Art

Raja Jeddaoui tire sa révérence

Mohamed Nait Youssef

Une pyramide de la scène artistique et cinématographique arabe s'en va. En effet, la comédienne et actrice égyptienne, Raja Jeddaoui a passé l'arme à gauche, dimanche 05 juillet, après une lutte acharnée contre la maladie. Elle avait 82 ans. Testée positive de la Covid-19, l'actrice hospitalisée depuis mai dernier, a tiré sa révérence après 43 jours de son atteinte au virus.

P. 14



Nouveau record de contaminations

Safi placée en quarantaine

Les 698 cas de contamination au Covid-19 annoncés dernièrement, ont fait un bilan quotidien des plus élevés depuis début mars. La cause de cette flambée d'infections est due à l'apparition d'un nouveau cluster industriel (un foyer épidémiologique) dans une usine de la ville de Safi, qui a été placée en quarantaine. Ces nouveaux cas portent le bilan total à 14.132 officiellement recensés, depuis l'annonce du premier cas au

Maroc début mars, dont 234 décès et 9410 guérisons, selon le ministère de la Santé.

La plupart des cas recensés dimanche sont dus à l'apparition d'un foyer de contamination dans une usine de conserve de poissons à Safi.

C'est ce qui a poussé les autorités, selon des sources généralement bien informées, à placer la ville de Safi sous quarantaine.

Jusqu'à mardi

Persistance de la canicule avec chergui dans plusieurs régions

Une hausse sensible des températures marquée par un temps du type chergui et par des valeurs dépassant les normales mensuelles de 5 à 10 degrés, est prévue dans plusieurs régions du Royaume, et ce à partir du samedi (04 juillet) jusqu'à mardi (07 juillet), sur le Sud-Est du pays et l'intérieur des Provinces sud.

Dans un communiqué, la Direction générale de la météorologie (DGM) indique que cette hausse atteindra les régions intérieures du pays avec un temps chaud accompagné du phénomène du Chergui principalement sur les Provinces sud, l'intérieur du Souss, les plaines de Tadla, le Haouz, Rhamna, Chiadma, Tansift, les plateaux de phosphate, Oulmès, le Saiss, l'intérieur du Gharb, Loukkous, Chaouia et Abda, ainsi que les régions Est et Sud-Est du pays.

Les températures oscilleront entre 45 et 48 degrés sur le Sud, Sud-Est, à l'intérieur des Provinces sud, le Souss, les plaines de Tadla, le Haouz, Tansift, Rhamna, Chaidma et l'intérieur du Gharb, Loukkous et Chaouia, précise la même source. Elles varieront entre 40 et 45 degrés sur les plaines atlantiques nord et centre, le Saiss, les plateaux de phosphate et d'Oulmès, le Gharb, Loukkous et l'Oriental et entre 28 et 36 degrés sur les côtes atlantiques nord et la Méditerranée, poursuit le communiqué.

A partir du mercredi prochain les températures connaîtront une baisse progressive, tandis que le temps relativement chaud se maintiendra encore sur le Sud et le Sud-est du pays, conclut la DGM.



A l'issue de l'AG extraordinaire de la FMEJ

Noureddine Miftah élu à l'unanimité président et Mahtat Rakas vice-président

La Fédération appelle à des assises nationales sur la presse et les médias

La Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ) a appelé à organiser, dans les plus brefs délais, des assises nationales sur la presse et les médias, afin de convenir sur de nouveaux engagements conciliant, d'une manière novatrice, les dimensions économiques du secteur de la presse et ses rôles vitaux en tant que pilier de la démocratie.

Dans un communiqué sanctionnant les travaux de son Assemblée générale extraordinaire, tenue vendredi à Casablanca, la FMEJ estime que la presse marocaine « fait face à l'une de ses pires crises », tant au niveau conjoncturel, avec les répercussions de la Covid-19, à l'échelle structurelle en raison des défaillances d'un modèle économique dépassé, qu'au niveau professionnel et éthique, ou encore sur le plan organisationnel et représentatif. La réflexion aujourd'hui à la révision de la vision générale du secteur ne sera pas réalisée par les slogans, mais par la capacité à penser à des solutions sérieuses, réelles et globales avec efficacité et célérité, précise la même source. L'Assemblée générale de la FMEJ, poursuit le communiqué, estime que le véritable capital de tout journalisme n'est point uniquement le soutien financier, mais plutôt la confiance de la société, et la crédibilité et l'indépendance de la presse.

L'Assemblée affirme poursuivre son adhésion avec un esprit constructif dans l'ensemble des chantiers ouverts,



● Le véritable capital de tout journalisme n'est point uniquement le soutien financier, mais plutôt la confiance de la société, et la crédibilité et l'indépendance de la presse.

● la FMEJ attend de l'élite des éditeurs d'être à la hauteur des défis afin de s'acquitter de son rôle d'information et de contrôle, et à assumer ses responsabilités sociales.

● La raison d'être du secteur n'étant pas seulement la survie des entreprises, mais le maintien en vie de son influence et son rôle sociétal.

relève-t-on de même source, ajoutant que la Fédération a constitué, depuis 20 ans, une force représentative et de proposition tendant la main à tous les acteurs du secteur pour s'organiser et explorer un avenir, qui est marqué actuellement par l'incertitude. Et d'ajouter que l'Assemblée générale de la FMEJ attend de l'élite des éditeurs d'être à la hauteur des défis afin de s'acquitter de son rôle d'information et de contrôle, et à assumer ses responsabilités sociales, afin qu'elle « fasse partie de la solution et non du problème ».

Par ailleurs, l'Assemblée générale considère que la priorité de l'action de ses appareils décisionnels et exécutifs, aujourd'hui, est l'engagement avec ses partenaires pour trouver les mécanismes exécutifs de la nouvelle perception du soutien public à la presse, conjoncturel et permanent, et ce dans le strict respect de la loi et de l'équité, la transparence et l'équilibre entre les grandes entreprises, les nécessités d'habilitation pour les petites entreprises et le soutien au pluralisme, en insistant sur la nécessité que le soutien à la distribution et aux imprimeries se reflète sur les journaux de manière contractuelle, tout en considérant que la presse électronique est aussi un secteur « sinistré ».

Le communiqué souligne également qu'étant donné que la Fédération a toujours cru que le soutien public n'est pas une raison d'être, l'Assemblée générale se considère engagée dans le plan national pour le développement de la lecture de la presse qui a été lancé par le Conseil national de la presse, et en particulier l'activation du fonds du développement de la lecture de la presse papier et électronique, la raison d'être du secteur n'étant pas seulement la survie des entreprises, mais le maintien en vie de son influence et son rôle sociétal.

Voir en P4 les instances et les membres du Bureau fédéral et du Conseil fédéral élus

Tempête de grêles

El Otmani reçoit une délégation des parlementaires de la région Fès-Meknès



Le chef du gouvernement Saad Dine El Otmani a tenu, samedi soir, une rencontre avec une délégation des parlementaires de la région Fès-Meknès, issus de différents partis (majorité et opposition), pour débattre des répercussions de la tempête de grêles qui a touché la région en juin dernier. Cette rencontre, qui intervient à la demande des parlementaires de la région, a été consacrée à l'examen des dégâts subis par le secteur agricole dans la région suite à cette catastrophe, indique un communiqué du département du Chef du gouvernement. Au début de cette rencontre, les parlementaires ont mis en exergue la Haute sollicitude de SM le Roi Mohammed VI qui a donné Ses Hautes instructions au ministre de tutelle d'effectuer une visite de terrain aux zones touchées.

Ils ont aussi exprimé leurs remerciements au Chef du gouvernement qui a répondu favorablement à la demande de la tenue de cette rencontre, ainsi que pour les propositions faites par le ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts suite à sa visite de terrain. Les parlementaires ont, par la suite, donné un aperçu des énormes dégâts causés à plus de 19.000 hectares suite à cette catastrophe et qui a affecté les fruits, les céréales, les arbres et les équipements, outre ses répercussions négatives sur la main d'oeuvre, ajoute la même source. Ils ont formulé leurs propositions pour faire face aux répercussions sur le secteur, souligne le communiqué, notant que ces propositions portent sur les aspects de soutien financier, logistique et de gestion, ainsi que les volets assurance

et financement, en vue d'atténuer les dégâts causés à plusieurs catégories d'agriculteurs et les autres personnes opérant dans le secteur agricole.

M. El Otmani a, à cette occasion, exprimé sa solidarité avec les agriculteurs dans cette épreuve, ainsi que son estime et sa gratitude pour leurs efforts et leur labeur pour l'approvisionnement régulier des citoyens en produits agricoles, notamment dans les conditions exceptionnelles qu'a connues le Maroc à cause de la pandémie du nouveau Coronavirus (Covid-19). Le Chef du gouvernement a, au terme de cette rencontre, remercié les parlementaires pour leurs initiatives et propositions et leur a promis de les étudier avec le ministre de l'Agriculture et d'y accorder tout l'intérêt de la part du gouvernement, conclut le communiqué.



Saoudi El Amalki

Des ministres gaffeurs !

Dans des démocraties qui se respectent, il aurait suffi qu'un responsable public s'amuse à gaffer dans telle ou telle démarche ou à faillir à sa mission, il n'hésite nullement à s'excuser auprès du peuple et présenter, ipso facto, sa démission, sans aucun atermoiement ni dérobade. Lorsqu'un premier ministre, comme c'est le cas récemment de la France, échoue dans son projet, il quitte le Matignon pour céder sa place à son successeur nommé par le président, en cérémonie protocolaire de l'événement qui se passe dans les règles du jeu. Le sens de responsabilité est sacré plus que n'importe quelle autre considération.

Au Maroc, cette pratique démocratique, quoique le principe de la reddition des comptes soit écrit noir sur blanc dans la loi suprême du royaume, est totalement méconnue et ignorée sur toute la ligne.

Chez nous, un chef de gouvernement se fait « piéger » par ses ministres pour pondre un projet de loi liberticide qui porte atteinte aux fondements de la constitution et se comporte, le sourire large, comme si rien n'était, sous la colère et l'indignation de la société. Le ministre des droits de l'homme se paie aussi le luxe de piétiner froidement le principe de déclaration du personnel à la CNSS, alors qu'il est censé le défendre mieux que quiconque, étant donné la tâche dont il est en charge.

De même, le ministre de l'emploi, bourré de morale dont il est imprégné de par sa référence « théologique », comme son collègue sus cité d'ailleurs, il se précipite à déclarer ses collaborateurs du bureau d'avocat, de crainte de se faire épingler et trahir par la même bourde de son confrère de profession.

On pourra conter une nuée de bévues dans lesquelles les ministres sont embourbés jusqu'au cou, mais on se contentera de ces récents impairs de peur de tomber dans la redondance.

On se passera d'en évoquer d'autres, sauf qu'on rajouterait encore une. Cette fois-ci, c'est encore plus grave, puisqu'il est question d'un super ministre qui se plaît de s'adonner à la contravention d'un de ses innombrables fonciers dont pullule le sud marocain. Il s'agit, entre autres de la contrefaçon alertée dans le projet en cours d'achèvement dans la station balnéaire de Taghazoute.

Une risée qui ne dit pas son nom pour un riche qui fait odieusement fi aux normes et obligations urbanistiques ! Tous ces ministres « bornés » et bien d'autres hauts responsables de la sphère hiérarchique nationale, n'ont pas de cesse de se plier aux lois en vigueur et les violent sans vergogne au su et au vu de tout le monde.

En dépit de leurs torts qui empesent dans le pays, ils ont encore le culot d'exercer impunément sans aucun opprobre ni scrupule. La démocratie se construit au plus haut de la pyramide comme si plus bas du piédestal. On ne peut donc prétendre passer dans la cour des grands avec de telles altérations au niveau de l'instance exécutive censée se produire en exemple de loyalisme et d'exactitude. Du chemin à franchir dans notre jeune démocratie qui se fragilise par des récalcitrants dont l'impunité ne fait que stimuler !

Marocains bloqués en Turquie

Poursuite de l'opération de rapatriement

L'opération de rapatriement des Marocains bloqués en Turquie s'est poursuivie, samedi, avec l'organisation de deux vols transportant 230 citoyens marocains et environ 70 ressortissants de Thaïlande, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et d'Ukraine, dont le rapatriement a fait l'objet d'une coordination à Istanbul. Ces deux vols s'inscrivent dans le cadre du programme de rapatriement des Marocains bloqués de Turquie pour cette semaine, et qui comprend neuf vols ayant permis le rapatriement de plus de

1300 Marocains suite à la décision du Royaume de fermer ses frontières pour endiguer la propagation de l'épidémie de coronavirus.

Le consul général du Maroc à Istanbul, M'hamed Ifriquine, a indiqué que les services du consulat ont supervisé, la semaine dernière, l'opération de rapatriement de plus de 1500 citoyens, soulignant que la liste des bénéficiaires de cette opération humanitaire a été établie selon des critères précis, stricts et transparents et en coordination avec l'administration centrale.

Il a rappelé dans ce contexte que le consulat avait pris en charge les frais d'hébergement, dans des hôtels classés à Istanbul et Bursa pendant plus de trois mois, d'environ 3000 Marocains bloqués en Turquie.

Par ailleurs, le consulat général du Royaume à Istanbul a appelé les citoyens marocains qui ne disposent pas de passeport à contacter ses services afin de fixer une date pour identifier les personnes concernées et établir des passeports de passage leur permettant de regagner le Maroc.

En bref

SM le Roi adresse un message de félicitations au Président algérien à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au président de la République algérienne démocratique et populaire, Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion de la fête de l'indépendance de son pays. Dans ce message, SM le Roi exprime Ses chaleureuses félicitations et Ses sincères vœux au peuple algérien frère de davantage de progrès et de prospérité.

Le Souverain saisit également cette occasion pour « réaffirmer la solidité des liens de fraternité liant les peuples algérien et marocain qui tire sa force de la solidarité fraternelle ayant marqué leur lutte héroïque pour la liberté et l'indépendance, ainsi que de leur ferme conviction de l'unité du destin maghrébin commun ».

SM le Roi félicite le président américain à l'occasion de la fête de l'indépendance de son pays

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au président des États-Unis d'Amérique, M. Donald Trump à l'occasion de la célébration de la fête de l'indépendance de son pays. Dans ce message, le Souverain exprime, en Son nom et en celui du peuple marocain, Ses chaleureuses félicitations au président Trump et Ses sincères vœux de davantage de progrès et de prospérité au peuple américain. SM le Roi saisit aussi cette occasion pour exprimer au président américain Sa fierté des liens d'amitié ancestrale, basés sur l'estime mutuelle et la coopération fructueuse qui unissent le Royaume du Maroc et les États-Unis d'Amérique, ainsi que du niveau de concertation et de coordination étroite entre les deux pays sur les différentes questions d'intérêt commun. Le Souverain fait part également de Sa Haute appréciation de la dynamique spéciale qui caractérise ces relations et réaffirme Sa détermination à continuer à œuvrer de concert avec le président Trump pour aller de l'avant dans l'incarnation de la vision commune du partenariat stratégique maroco-américain, au service des intérêts supérieurs des deux peuples amis.

Message de félicitations de SM le Roi au président du Cap-Vert à l'occasion de la fête de l'indépendance de son pays

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message de félicitations au président de la République du Cap-Vert Jorge Carlos de Almeida Fonseca à l'occasion de la fête de l'indépendance de son pays. Dans ce message, SM le Roi exprime Ses sincères félicitations au président Fonseca et souhaite progrès et prospérité au peuple capverdien. Le Souverain saisit cette occasion pour témoigner Sa pleine satisfaction de l'excellence des liens d'amitié et de fraternité entre les deux pays, réitérant Sa ferme volonté de poursuivre « Notre action commune en vue de porter Nos relations bilatérales à un plus haut niveau, pour le bien de Nos deux peuples et de Notre continent africain ».

Meeting de solidarité à Distance avec la Palestine

Nabil Benabdallah**« Se départir des velléités colonialistes »**

■ Khalid Darfah

« L'entité sioniste confirme encore une fois son vrai visage brutal du colonialisme en faisant montre d'une arrogance inédite et en violant tous les accords conclus et décisions de la communauté internationale » a souligné Mohamed Nabil Benabdallah, Secrétaire général du Parti du progrès et du socialisme (PPS) lors du meeting de solidarité, à distance, des organisations civiles, partisanes et syndicales, organisé par le Groupe d'action nationale en faveur de la Palestine et l'association marocaine de soutien à la lutte palestinienne, diffusé samedi 4 juillet sur plusieurs plateformes numériques.

Placée sous le thème « Unis contre le projet d'annexion sioniste », cette manifestation fut une occasion pour le leader du Parti du Livre de dénoncer les visées coloniales des forces d'occupation israéliennes qui ne cessent de transgresser les principes et dispositions du droit international. « L'Etat Israélien entend annexer plus de 30% des terres dans la Cisjordanie occupée ou encore dans la vallée du Jourdain.

En fait, ce plan israélien s'inscrit dans le cadre de qui est connu médiatiquement par « Deal du siècle » funeste, annoncé par le président américain, Donald Trump à la fin du mois de janvier de l'année en cours, a rappelé le Secrétaire général du PPS. Continuité des plans mijotés...

D'ailleurs, ce n'est point un secret que ce plan israélien absurde n'est que la continuité de plusieurs plans mijotés par l'Etat sioniste depuis quelques mois visant la liquidation définitive de la cause palestinienne. Argument à l'appui, le chef de file du PPS cite à titre indicatif la construction du mur de l'apartheid érigé par les dirigeants de Tel-Aviv ou la décision de l'administration américaine de reconnaître la ville d'Al-Qods comme capitale d'Israël et le transfert de l'ambassade américaine à Al-Qods. A

cela s'ajoute les agressions militaires incessantes des forces d'occupation contre les territoires palestiniens en perpétrant des crimes terroristes contre les civils isolés palestiniens, sans omettre la poursuite des campagnes d'arrestation quotidiennes, le refus de tout droit de retour des palestiniens à leurs territoires, la confiscation des terres et la poursuite de la politique d'expansion des colonies, a expliqué le dirigeant du PPS.

Autrement dit, de telles pratiques ne font que consacrer les orientations extrémistes d'Israël, soutenu par le silence de la communauté internationale avec la bénédiction des grandes puissances mondiales et la complicité des médias impérialistes. En fait, cela ne fait qu'encourager l'Etat sioniste à continuer de concrétiser ses schémas qui consistent à étouffer les revendications légitimes du peuple palestinien, a martelé Nabil Benabdallah, tout en mettant en garde contre le fait que de telles agressions ne font porter atteinte à la paix et la sécurité internationale, en augmentant le risque d'inciter la région à plus de violence et de déstabilisation. Ainsi, la communauté internationale est appelée à assumer ses responsabilités dans ces moments houleux en procédant à freiner l'intransigence et l'omnipotence israélienne.

Cela ne peut se faire sans faire prévaloir les dispositions du droit international, la protection du peuple palestinien face aux agressions sionistes et la relance du processus de paix, a-t-il insisté.

Abandonner « la transaction du siècle » Il faut dire, selon Nabil Benabdallah, que le PPS, à l'instar de l'ensemble des composantes de la nation et dans le cadre des positions officielles exprimées par SM le Roi Mohammed VI, rejette et condamne vivement le projet d'annexion sioniste en appelant à l'annulation entière de « la transaction du siècle » et réitère sa solidarité totale avec le peuple palestinien dans sa lutte contre les vaines tentatives israéliennes pour qu'il reconquière sa liberté totale et ses droits légitimes celle de bâtir son Etat dont la capi-

tal est Al Qods Al-Cherif. En termes plus clairs, « le PPS a la ferme conviction qu'il est impossible de liquider la cause juste des Palestiniens. Encore plus, tout le monde doit savoir que ces plans lâches ne font que renforcer la résistance et la détermination des Palestiniens et leur attachement à leurs territoires et pays », a-t-il noté en substance. Grosso modo, il n'y aura aucune perspective politique sans un retour à la table des négociations », a-t-il déclaré avec instance. Comme quoi, la résolution de ce conflit requiert que les gouvernants israéliens se départissent de leurs velléités colonialistes en acceptant la solution des deux Etats, a-t-il indiqué.

Accélérer le processus d'unité des forces militantes palestiniennes Par ailleurs, l'intervenant a indiqué que son parti enregistre avec satisfaction le rapprochement entre les multiples fractions palestiniennes en faisant savoir que le PPS encourage et valorise ce genre d'action, en considérant que malheureusement l'environnement international et arabe a récemment impacté négativement la cause palestinienne. Pour lui, la situation actuelle exige l'accélération du processus d'unité des forces militantes palestiniennes en faisant preuve de plus de vigilance afin de barrer la route aux tentatives sionistes qui visent à brouiller les cartes et concrétiser ses plans démoniaques. Pour le Secrétaire général du PPS, les positions de son parti et ce depuis sa création, sont constates en encourageant toutes les initiatives et les formes militantes appuyant la cause palestinienne. Cela étant, « tous les hommes libres dans le monde, abstraction faite de leur appartenance ou leur orientations intellectuelles doivent lutter contre l'intransigence des dirigeants d'Israël qui profite de la crise déclenchée par la pandémie pour atteindre des visées », a-t-il annoncé. Bref « notre rôle consiste à faire preuve de vigilance, dénoncer les plans sionistes et condenser les actions en faveur du peuple palestiniens », a-t-il conclu.

Fonction publique La suppression des postes budgétaires aggraverait la crise



■ M'Barek Tafsi

Suite de la P1

Une décision d'une « extrême gravité » Dans une réaction via le site officiel du PPS-Maroc, le Secrétaire général a rappelé que cette décision vient d'être prise au moment où la pandémie de Corona a dévoilé au grand jour la grave extension de la pauvreté et de la précarité dans le pays.

Selon le PPS, a-t-il dit, la question sociale et l'amélioration de la situation de l'homme marocain doivent être au cœur du décollage économique. Quant au soutien de l'entreprise, il doit être conditionné par la préservation des postes d'emploi. D'après lui, la décision annoncée par le gouvernement est d'une « extrême gravité ». Elle est « incompréhensible et dénote une absence du sens politique pour rapport à ce gouvernement ». C'est pourquoi le PPS « ne la soutient pas », étant donné qu'elle « donne un signal très négatif par rapport à l'avenir ».

Elle intervient aussi au moment où l'on s'attendait plutôt à l'adoption de politiques publiques allant dans le sens contraire vers la relance de l'économie nationale, la lutte contre les maux sociaux, l'éradication de la précarité et de la pauvreté, la garantie des droits sociaux des citoyennes et citoyens et le développement du pays.

Tout en exprimant ses regrets, le Secrétaire général du PPS demande au gouvernement de revenir sur cette décision, étant donné qu'elle sape les attentes des citoyennes et citoyens à l'amélioration de leur situation sociale.

Séisme de 3,3 degrés dans la province de Midelt

Une secousse tellurique d'une magnitude de 3,3 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée vendredi soir dans la province de Midelt, indique l'Institut national de géophysique (ING). La secousse, dont l'épicentre est situé dans la commune de Zaouiat Sidi Hamza, s'est produite à 23H03min32sec (GMT+1), précise le Réseau national de surveillance et d'alerte sismique de l'ING dans un bulletin d'alerte sismique.

La secousse ressentie est d'une profondeur de 2 km, d'une latitude de 32,498°N et d'une longitude de 4,694°W, ajoute la même source.

Secousse tellurique de 3,4 degrés dans la province de Taounate

Une secousse tellurique d'une magnitude de 3,4 degrés sur l'échelle de Richter a été enregistrée dimanche dans la province de Taounate, indique l'Institut national de géophysique (ING).

La secousse, dont l'épicentre est situé dans la commune Loulja, s'est produite à 00H28min27sec (GMT+1), précise le Réseau national de surveillance et d'alerte sismique de l'ING dans un bulletin d'alerte sismique.

La secousse ressentie est d'une profondeur de 9 km, d'une latitude de 34,328°N et d'une longitude de 4,917°W, ajoute la même source.

Voie express Tiznit-Laâyoune Les chantiers avancent à un rythme soutenu

Les chantiers de la voie express Tiznit-Laâyoune avancent à un rythme soutenu dans le périmètre de la région Guelmim-Oued Noun.

Cet axe s'étend sur une distance de 340 km entre Tiznit jusqu'à Oued El Ouar (province de Tan-Tan), pour un coût estimé à 3,4 milliards de dhs, sur un budget global du projet de près de 10 milliards de dhs.

Le taux d'avancement du premier tronçon de cet axe, allant de Tiznit à Sidi Ifni (37 km) a atteint 41%, et celui du deuxième tronçon entre Sidi Bounaâmen et Andja (39 km) 10%, selon Yassine Zitoune, chef de la division nord des travaux à la direc-

tion provisoire chargée de l'aménagement de la route nationale No 1 entre Tiznit et Dakhla. Pour les 3ème et 4ème tronçons, entre Andja et Guelmim (38,8 km) et entre Guelmim et Zrouila (22,6 km), le taux d'avancement est de l'ordre respectivement de 13% et 92%, a ajouté M. Zouiten. Sur les autres tronçons, de Tan-Tan jusqu'au territoire de la province de Laâyoune, les travaux avancent à un bon rythme pour être livrés dans les délais. M. Zouiten a relevé que le tronçon entre Tiznit et l'entrée sud de Guelmim sur 144 km est érigé sur un nouveau linéaire et avec les normes d'une autoroute.

Concernant les 13 ouvrages d'art prévus

sur cet axe, certains chantiers sont en cours d'exécution, alors que les marchés d'autres ouvrages sont en phase de validation.

Le projet de voie express Tiznit-Dakhla se décline en deux composantes : dédoublement de la route nationale No 1 entre Tiznit et Laâyoune, sur 555 km, et élargissement à 9m de la voie entre Laâyoune et Dakhla sur une distance de 500 km.

Ce chantier stratégique s'inscrit dans le cadre des projets intégrés de développement des provinces du Sud prévus par le nouveau modèle de développement lancé par SM le Roi Mohammed VI à Laâyoune à l'occasion du 40ème anniversaire de la Marche verte.

La FMEJ élit son Conseil fédéral et son bureau exécutif

Noureddine Miftah élu à l'unanimité président et Mahtat Rakas vice-président

La Fédération marocaine des éditeurs de journaux (FMEJ) a tenu, vendredi à Casablanca, deux Assemblées générales, l'une extraordinaire et l'autre ordinaire, qui interviennent dans le sillage des récents développements organisationnels qui ont marqué le secteur de l'édition de journaux au Maroc. Un communiqué de la Fédération a été rendu public, à cette occasion.

Ainsi, lit-on dans ce communiqué, lors de l'Assemblée générale extraordinaire, des amendements ont été apportés aux statuts de la Fédération. Il s'agit, d'abord, de l'augmentation à 37 le nombre des membres de son Conseil fédéral, contre 27 auparavant. Le second amendement stipule la création de trois coordinations pour la presse régionale, électronique et papier. Le troisième amendement est relatif à l'élection du président de la FMRJ par le Congrès, en lieu et place du Conseil fédéral. D'autres amendements procéduraux ont été adoptés et portent sur les modalités de vote, les conditions d'adhésion et d'éligibilité aux organes décisionnels. L'Assemblée générale s'est confiée, à titre exceptionnel, la prérogative de s'accorder sur la composition des organes de la Fédération, poursuit le communiqué, ajoutant que les accords de l'Assemblée générale, à laquelle ont assisté 58 membres, dont quatre relevant de la section régionale de la Fédération dans les Provinces du Sud, ayant représenté 30 adhérents, a donné lieu aux résultats suivants:

Membres du Conseil fédéral:

- Mohamed Abderrahmane Berrada (Jihat News, fondateur de Sapress)
- Youssef Chmirou (Zamane)
- Mahtat Rakas (groupe Al Bayane)
- Abdellah Amrani (La Vérité)
- Naïm Kamal (Quid.ma)
- Mustapha Badri (Almountakhab)
- Mohamed Asli (Massae Média)
- Fatima Zahra Kadiri (Le Desk)
- Rachid Sebbahi (Kech24)
- Ali Achibane (Al Haraka)
- Noureddine Miftah (Al Ayam - Alayyam24)
- Meriem Moukrim (Febrayer.com)
- Abdelhakim Badii (Annahar Al Maghribia- Ahtari)
- Abdessalam Azzouzi (Al Mounaataf)
- Abdelhak Bakhat (Le Journal de Tanger - Chamal 2000)
- Younes Meskine (Akhbar Al Youm - Alyoum24)
- Soubha Es-Siari (Ecoactu.ma)



- Said Raihani (Al-Ousbou Assahafi)
- Hassan Aarab (Hadatcom.com)
- Mohamed Chaouki (membre du CNP au nom de la FMEJ)
- Mohamed Ezzouak (Yabiladi.com)
- Salma Alaoui (Aldar, MarocTélégraph)
- Said Charrat (Al Alam Riyadi)
- Mohamed Lagross (Al3omk.com)
- Mohamed Ababou (Afrique News -Alassima24)
- Abdellah Jeddad (président de la section régionale de la FMEJ dans les Provinces du Sud)
- Taki Allah Aba Hazim (Al Watan Média)
- Ibrahim Sarout (Al-Intifada.com)
- El Houssine Yazzi (Agora)
- Khalid Rhamni (Maghrib Al Assala Wal Mouwatana)

- Braik Abboudi (Haqaiq Jihawiya)
- Aziza Ahrich (Telexpresse.com)
- Ahmed Sabbar (Al Mountada)
- Mohamed Tafout (Milafat Tadla)
- Ali Laili (Awassim.ma)
- El Houssine Byadi (Chabab El Arab)
- Hajiba Maelainin (Almasdare Media)

Le Bureau exécutif issu du Conseil fédéral:

- Président:** Noureddine Miftah
- Vice-président:** Mahtat Rakas
- Rapporteur général:** Abdelhakim Badii
- Conseil de la présidence:** - Mohamed Abderrahmane Berrada

- Mohamed El Assili
- Mustapha Badri
- Ali Achiban
- Abdellah El Amrani
- Secrétaire générale:** Maria Moukrim
- Vice-Secrétaire général:** Mohamed Lagross

- Trésorière:** Fatima Zahra Kadiri
- Vice trésorier:** Abdelhak Bakhat

- Conseillers:** - Younes Masskine
- Said Raihani
- Abdeslam EL Azzouzi
- Mohamed Ezzouak
- Rachid Sabbahi
- Mohamed Chaouki
- Hajiba Maelainin
- Coordinations :**

- Coordination presse papier:** - Abderrazak Bidar (Al Massae)
- Ahmed Sabbar (Al Mountada)
- Mohamed Bouraoui (Al Bayane)
- Said Charrat (Al Alam Arryadi)

- Coordination presse électronique:** - Aziza Ahrich (Telexpresse.com)
- Soubha Es-Siari (ecoactu.ma)
- Hassan Aarab (Hadath.com)
- El Houssine Yazzi (Agora)

- Coordination presse régionale:** - Mohamed Ababou (Afrique News)
- Ibrahim Sarout (Al-Intifada.com)
- Abdellah Jeddad (Laayoune Akhbar)
- Khalid Rhamni (Maghrib Al Assala Wal Mouwatana).

En l'absence de preuves scientifiques probantes demandées

Dans l'« attente » de la réponse d'Amnesty international à la lettre du Chef du Gouvernement

Les autorités marocaines sont « toujours en attente » de la réponse d'Amnesty international à la lettre du Chef du Gouvernement, a souligné, samedi à Rabat, Mme Hasna Tribak, Directrice des Etudes juridiques et de la Coopération internationale au ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme et des relations avec le Parlement. « Les autorités marocaines sont toujours en attente de la réponse à la lettre du Chef du Gouvernement, de la part du destinataire saisi. Les

autorités marocaines attendent toujours, aussi, les preuves scientifiques probantes qu'elles ont demandées », a déclaré à la MAP, Mme Tribak. Au niveau de la forme, la lettre de la Directrice régionale ne répond pas à la correspondance du Chef du Gouvernement, a précisé Mme Tribak, relevant que la Directrice régionale « n'en est ni le destinataire, ni le niveau auquel le Chef du Gouvernement s'est adressé ». Elle a tenu à rappeler que le Chef du Gouvernement avait saisi la

Secrétaire générale par Intérim de l'Organisation, et non pas sa Directrice du Bureau régional MENA. « De même, il s'est adressé au siège à l'Organisation à Londres, et non pas au Bureau régional à Tunis », a-t-elle ajouté. Au niveau du fond, a poursuivi Mme Tribak, la lettre « se contente de rabâcher les mêmes allégations légères et accusations gratuites contenues dans le rapport, sans apporter de preuves scientifiques ou d'arguments objectifs ».



Détention arbitraire et droits de l'Homme

Un organisme de l'ONU établit la responsabilité de l'Etat algérien dans les camps de Tindouf

Le Groupe de Travail des Nations Unies sur la détention arbitraire (GTDA/ONU) vient de rendre publique sa décision concernant la plainte de l'opposant à la direction du Polisario, El Fadel Breica, contre l'Etat algérien, pour enlèvement, torture, séquestration et détention illégale pendant plus de quatre mois, sur le territoire algérien par les milices du Polisario et les services de sécurité algériens, en raison de son activisme pour la défense des droits de l'homme des populations des camps de Tindouf, plus particulièrement sa participation à un sit-in devant l'ambassade algérienne à Madrid pour réclamer la lumière sur le sort de son cousin de tribu El Khalil Ahmed Braih, porté disparu depuis son enlèvement en janvier 2009, à Alger par les services de renseignement algériens.

Les experts onusiens, qui ont affirmé à l'issue de leurs délibérations dans le cadre de la 87ème session du GTDA/ONU, que «la responsabilité de l'Algérie est engagée tant qu'El Fadel Breica était à Tindouf, sur le territoire algérien et donc sous la compétence territoriale de l'Algérie», sont parvenus à des conclusions accablantes pour l'Algérie et ses sbires polisariens.

Ainsi, ils ont souligné notamment que «la détention d'El Fadel Breica résulte de l'exercice pacifique de ses droits à la liberté d'expression et d'association, qu'il a fait l'objet d'un enlèvement, sans qu'aucun mandat d'arrêt ne lui soit présenté, qu'il n'a pas non plus été informé des raisons de son arrestation, qu'il n'a pas été présenté devant un juge pendant les quatre mois de sa détention et que son droit à un recours effectif a également été violé»,



avant de conclure que «l'arrestation et la détention de M. Breica n'ont pas de base légale et sont arbitraires». Préoccupés par la prolifération des pratiques de détention arbitraire aux camps de Tindouf, les experts du GTDA/ONU ont demandé à l'Etat algérien de leur faciliter une visite dans ce pays «afin d'engager un dialogue avec son gouvernement à ce sujet», en sommant les autorités algériennes, sur le cas précis de M. Breica, «de

prendre les mesures qui s'imposent pour l'ouverture d'une enquête approfondie et indépendante sur les circonstances de la privation arbitraire de liberté de M. Breica, de prendre les mesures nécessaires contre les responsables de la violation de ses droits et pour la réparation des préjudices subis notamment sous la forme d'une indemnisation conformément au droit international», tout en invitant le gouvernement algérien à rendre

compte au GTDA/ONU à propos de la mise en œuvre de ces recommandations.

A travers la clarté de sa décision, qui a balayé d'un revers de main les manœuvres de l'Algérie visant à semer l'ambiguïté à propos de sa responsabilité dans les crimes abjects perpétrés impunément sur son territoire, par son armée et ses suppôts du Polisario, à l'encontre des sahraouis retenus aux camps de Tindouf, cet organe onusien a ouvert la voie aux centaines de victimes et de leurs ayants-droit pour réclamer des comptes à leurs bourreaux et une réparation matérielle et morale à leurs protecteurs, qui sont plongés désormais dans la tourmente de la procédure de suivi de mise en œuvre de la décision du GTDA/ONU par rapport au cas de M. Breica, puisque l'Etat algérien devra informer le groupe de travail des Nations Unies dans un délai de six mois, sur les mesures qu'il a prises, notamment pour l'ouverture d'une enquête à propos de l'arrestation et la détention arbitraire de M. Breica et son indemnisation, ainsi que la poursuite des auteurs de ces dépassements.

Un autre mérite de la décision du GTDA/ONU, et non des moindres, est le dévoilement au grand jour du vrai visage des prétendus défenseurs des droits de l'homme qui font preuve de cécité totale par rapport aux atrocités commises à l'encontre des populations des camps de Tindouf par leurs donneurs d'ordre, dont «la générosité» a aiguisé outre mesure la sensibilité de ces entrepreneurs des droits humains pour les rendre outrancièrement réceptifs à la propagande fallacieuse des séparatistes contre le Maroc.

Une visioconférence du Centre Sahara et Afrique

La propagande algéro-polisarienne vise à perturber le développement socio-économique des provinces du Sud

« Les dernières propagandes menées par l'Algérie et le «Polisario» visent à perturber le processus de développement socio-économique dans les provinces du Sud du Royaume, ont souligné les participants à un débat par visioconférence. »

Lors de cette rencontre initiée par le Centre Sahara et Afrique pour les études stratégiques et l'Association de la régionalisation avancée et de l'autonomie dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, les intervenants ont indiqué que cette campagne médiatique de désinformation et ces allégations fallacieuses ont pour objectifs de saper les efforts consentis par le Maroc dans les domaines politique, des droits de l'Homme et du développement dans les trois régions du Sahara marocain. Ils ont également souligné que l'Algérie fuit ses responsabilités morale et politique dans l'affaire du Sahara, en prétendant ne pas être impliquée dans ce dossier, au moment même où elle multiplie les rencontres, les communiqués et les déclarations faisant fi du devoir de réserve envers une question soumise aux Nations unies, en plus de ses positions provocatrices contre les intérêts du Royaume.

Tout en adoptant la politique de la main tendue aux dirigeants algériens pour résoudre les différends par la négociation, le Maroc appelle la communauté interna-

tionale à engager toute la responsabilité d'Alger quant aux campagnes tendancieuses systématiques visant à porter préjudice au Royaume.

Le Maroc, qui se tourne vers l'avenir à travers des partenariats régionaux, n'a cessé d'appeler l'Algérie à instaurer un dialogue permanent pour normaliser les relations bilatérales, surmonter les différentes questions en suspens et relancer l'Union du Maghreb Arabe, en vue de renforcer la stabilité en Afrique, ont-ils poursuivi, notant que face à toutes ces initiatives du Royaume, l'Algérie persiste toujours dans le déni.

Le président du Centre Sahara et Afrique pour les études stratégiques, Abdelfattah El Fatihi, a affirmé que ces campagnes de propagande «ne sont qu'une réaction hostile au consensus national et au soutien croissant affiché par la communauté internationale à la position pertinente du Maroc axée sur les négociations pour résoudre le conflit artificiel autour du Sahara marocain».

M. El Fatihi, également expert en questions du Sahel et du Sahara, a noté que «la nature des discours véhiculés et les parties d'où ils émanent, en plus des moyens adoptés, montrent bel et bien qu'il s'agit d'une propagande visant à décrédibiliser les acquis réalisés par le Maroc dans les provinces du Sud».

Le bilan désastreux des droits de l'Homme de l'Algérie, qui a déclenché cette campagne de propagande dépourvue de crédibilité, ne peut être comparé à celui du



Maroc qui a réalisé des avancées indéniables en matière de promotion et de protection des droits humains au cours des dernières années, a-t-il relevé. Pour sa part, le président de l'Association de la régionalisation avancée et de l'autonomie dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, Ahmed Slay a indiqué que l'Algérie se contredit elle-même dans ce dossier, étant donné qu'elle a toujours refusé le recensement de la

population des camps de Tindouf ou de recevoir les émissaires de l'ONU pour les droits de l'Homme. De même, il a salué le rôle des élus des régions Laayoune-Sakia El Hamra et Dakhla-Oued Eddahab dans la supervision de la mise en œuvre des projets de développement censés faire de cette partie du territoire national un véritable pôle de développement économique aux niveaux régional et continental.

Aides médicales aux pays africains

L'Ambassadeur de Chine salue l'initiative royale

L'ambassadeur de la République populaire de Chine au Maroc, Li Li, a salué l'initiative de SM le Roi Mohammed VI d'accorder des aides médicales aux pays du continent africain pour faire face à la pandémie du Coronavirus (Covid-19).

Lors d'un entretien avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, au terme de sa mission diplomatique dans le Royaume, l'ambassadeur chinois a exprimé la considération de son pays aux efforts de SM le Roi visant à accompagner les pays du continent africain à faire face à la pandémie du Coronavirus, saluant «l'apport important apporté par le Maroc à la Chine au début de la propagation de cette épidémie», indique un communiqué de l'institution législative.

A cette occasion, le diplomate chinois a mis en avant les liens forts d'amitié bilatérale et la régularité des échanges des expertises et expériences entre les deux pays durant cette phase, se félicitant de la tendance à la consolidation des relations de coopération et de concertation bilatérales ces dernières années, précise la même source.

«La Chambre des représentants joue un rôle important dans le renforcement des relations entre les deux pays» a-t-il ajouté, soulignant les multiples opportunités et les grandes possibilités de coopération qui existent entre le Maroc et la Chine, qui devraient être investies, tout en se félicitant de la volonté du Royaume d'élaborer un modèle de développement avancé qui répond aux défis du présent et de l'avenir,



ajoute le communiqué. De son côté, M. El Malki a mis l'accent sur

les relations distinguées qui unissent les deux pays, et qui ont connu un saut qualita-

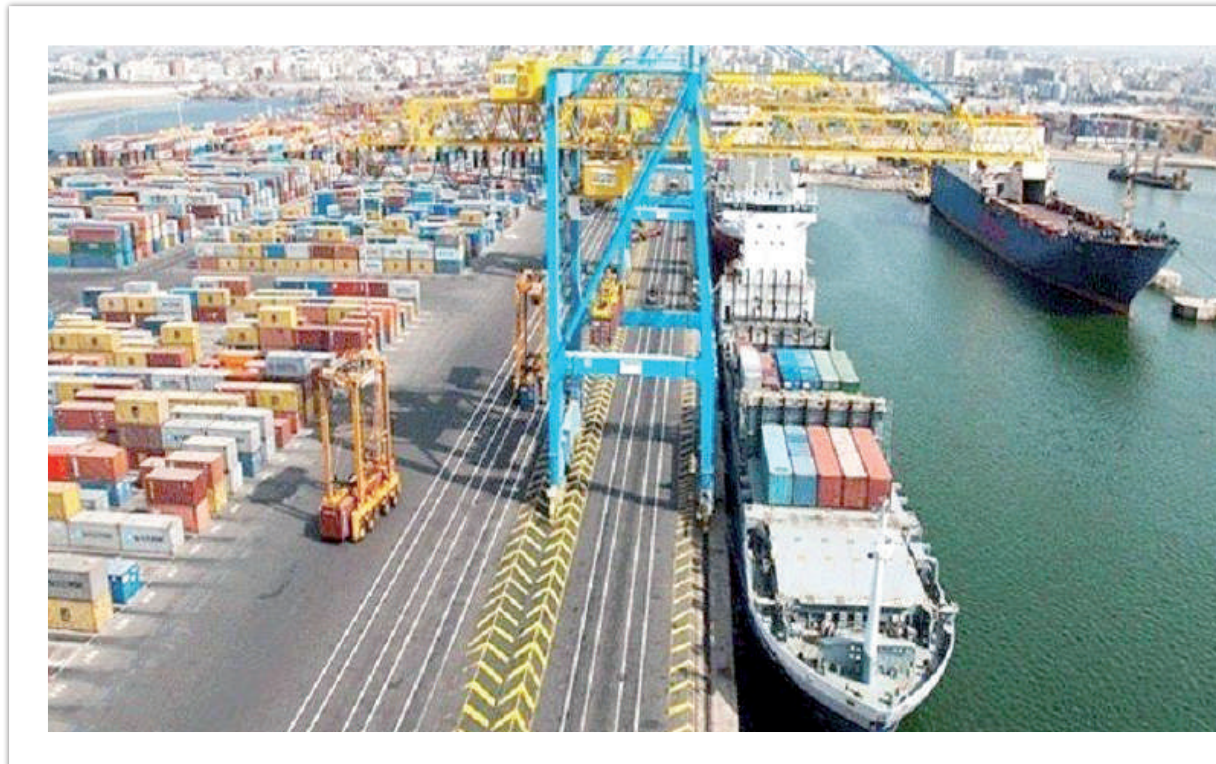
tif durant les dernières années, dont les relations de coopération au niveau parlementaire, saluant la volonté des deux pays de concerter et de coordonner les efforts pour faire face à la pandémie. Il a dans ce sens noté que la République populaire de Chine est un pays pionnier dans ce domaine, relève-t-on.

Il a également passé en revue l'expérience marocaine exceptionnelle en matière de lutte contre la pandémie du coronavirus en vue de limiter ses répercussions socio-économiques, mettant en exergue la vision éclairée de SM le Roi qui a épargné au Maroc de nombreux dangers résultant de la pandémie. «SM le Roi Mohammed VI considère la vie du citoyen marocain plus importante que toute autre chose», a-t-il fait savoir.

L'ANP et l'AFD pour un développement durable et compétitif des ports

“ L'Agence nationale des Ports (ANP) et l'Agence française de développement (AFD) ont signé, jeudi, un accord de prêt de 1,1 milliard de dirhams (100 millions d'euros), associé à une subvention d'assistance technique de 8,7 millions de dirhams (800.000 euros), annoncent-elles dans un communiqué conjoint. ”

Conclu en présence de l'ambassadrice de France au Maroc, Hélène Le Gal, ce nouveau concours financier et technique de l'AFD à ANP vient consolider les relations de coopération entre ces deux organismes et permettra d'améliorer la compétitivité des ports gérés par l'ANP, d'accroître leur résilience face aux effets du changement climatique et de renforcer leur intégration urbaine, précise-t-on de même source. Selon le communiqué, la coopération économique entre le Maroc et la France se renforce dans le secteur portuaire par la mise en place d'un nouvel emprunt. Citée dans le document, Mme Le Gal a relevé que «le Maroc et la France sont toutes deux des économies de la mer, et notre coopération dans les domaines portuaires et maritimes en est d'autant plus évidente à la fois pour renforcer notre ancrage commercial mais aussi pour allier nos efforts en vue de promouvoir une économie bleue, performante et soucieuse d'un développe-



ment durable». Dans le même contexte, le communiqué fait observer que le partenariat financier et technique entre l'ANP et l'AFD,

déclenché en 2012 par l'octroi par l'AFD à l'ANP d'un prêt de 50 millions d'Euros et une subvention d'assistance technique de 300.000 euros, vient de franchir aujourd'hui

une nouvelle étape importante marquée par la mise en place d'un nouveau financement d'un montant de 100 millions d'euros. «Notre programme d'investissement 2018-2024 permettra de consolider le développement et la modernisation du tissu portuaire afin de stimuler l'impact socio-économique des espaces portuaires sur leurs hinterlands», a souligné Mme Nadia Laraki, Directrice générale de l'ANP, citée également dans le communiqué. «Notre vision à travers ce programme intègre également la dimension de développement durable en faisant notamment de l'ouverture des ports sur leurs cités un levier de valorisation du foncier portuaire, d'aménagement d'espaces urbains et de création de nouvelles activités génératrices de richesses et d'emplois», a-t-elle précisé. L'enjeu de ce programme porte, également, sur la promotion de ports plus résilients au changement climatique, ajoute le document. Dans ce sens, le Directeur de l'AFD au Maroc, Mihoub Mezouaghi a souligné que «ce nouveau programme visera à élever la résilience des infrastructures portuaires et leur adaptation au changement climatique à travers, notamment le confortement d'ouvrages et la protection des infrastructures portuaires face à la montée du niveau de la mer, la mise en place d'un dispositif de bilan carbone pour améliorer l'efficacité énergétique et de prévention de la pollution marine pour préserver la biodiversité du milieu aquatique».

Tarik Haddi, nouveau président de l'AMIC

L'Association Marocaine des Investisseurs en Capital (AMIC) a nommé, à l'issue de son Assemblée générale tenue mardi, un nouveau Conseil d'Administration qui a élu, à l'unanimité, Tarik Haddi à la présidence.

Le nouveau président sera secondé dans sa mission par un nouveau bureau, organe de direction chargé de définir et de veiller à la mise en œuvre des choix stratégiques, indique l'AMIC dans un communiqué, soulignant que ce bureau est composé d'un Vice Président et d'une Trésorière, à savoir le Directeur Général d'Attijari Invest Fouad Chaguer, et la Directrice Exécutive de MITC Capital Dounia Boumejdi.

Les quatre autres administrateurs nommés sont Bassim Jaï Hokimi, Président Directeur Général, Atlamed, Farid Benlafdil, Partner et Directeur d'Investissements, AfricInvest, Hassan Laziri, Administrateur Directeur Général, CDG Invest PME et Adil Rzal, Président Directeur Général, Upline Investments, ajoute la même source. A l'occasion de sa nomination, M. Haddi qui succède à la tête des investisseurs en capital à Adil Rzal, a fait part de sa grande fierté d'avoir été élu Président de l'AMIC par son Conseil d'Administration, notant qu'il «s'agit

aussi d'une grande responsabilité, dont je mesure toute l'étendue, au service de l'ensemble de la profession, et de toutes ses composantes».

«Dans un contexte économique marocain et mondial difficile, je suis convaincu que le capital investissement, mode de financement et d'accompagnement créateur de valeur, responsable et durable, constituera un des piliers du nouveau modèle de développement, de la compétitivité des PME marocaines et donc de la relance de notre économie. Je m'efforcerais de poursuivre et accélérer les réformes du secteur en renforçant les partenariats avec toutes les parties prenantes», a-t-il ajouté.

M. Haddi a également salué le travail remarquable accompli par son prédécesseur ces deux dernières années qui a renforcé le rôle de catalyseur de l'AMIC auprès des entrepreneurs, des pouvoirs publics, des investisseurs et des gérants de fonds et qui a contribué à faire rayonner plus largement notre métier. Pour sa part, Adil Rzal qui clôture sa présidence, a fait état des réalisations de l'AMIC durant son mandat, notamment le maintien du dialogue continu avec les pouvoirs publics, les bailleurs de fonds et les instances



représentants les entreprises, avec comme objectif d'appuyer le rôle du capital investissement au Maroc comme une solution efficace de financement et d'accompagnement des TPME tout en étant une classe d'actif rentable pour les investisseurs.

En tant que nouveau Président, Tarik Haddi envisage aussi de poursuivre les efforts de

l'AMIC qui ont abouti, en moins de 20 ans, à l'accompagnement de plus de 220 entreprises et à la levée de près de 20 milliards de dirhams pour financer les entreprises et les projets d'infrastructure avec un impact positif tant sur la croissance que sur les aspects ESG. Actif depuis près de 15 ans dans le capital investissement, M. Haddi est

Fondateur, Administrateur et Directeur Général d'Azur Partners et d'Azur Innovation Management, deux sociétés de gestion indépendantes. Doté d'une solide expérience de dirigeant dans le secteur bancaire acquise au sein du Crédit Agricole du Maroc, il crée, en 2010, Afoulki Invest, un incubateur pour start-ups innovantes ainsi que le fonds d'investissement Nebétou. A partir de 2018, il structure le Fonds Azur Innovation dédié aux start-ups innovantes à fort potentiel dans le cadre du dispositif Innov Invest.

Diplômé de l'ESC Marseille Provence et de l'Institut des Techniques de Banque (France), il est également titulaire d'un DESS Finance et Fiscalité de Paris I et d'un Master en Droit Privé de l'Université de Perpignan.

Tarik Haddi a rejoint l'AMIC en 2008 et, depuis lors, participe activement au rayonnement de l'industrie marocaine du capital investissement. C'est à son instigation qu'en 2016 la Commission Amorce/Risque, dont il assure depuis la co-présidence avec dynamisme, voit le jour. Administrateur depuis mai 2018, il se mobilise et se passionne notamment pour le financement de l'innovation.

Rencontres économiques d'Aix en Seine

L'expérience du Maroc en tant qu'Etat-stratège exposée

L'expérience du Maroc en tant qu'Etat stratège et Etat providence a été exposée, vendredi par visioconférence, par Chakib Benmoussa, Président de la Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD), à l'occasion des Rencontres économiques d'Aix en Seine qui se sont ouvertes vendredi à Paris. Organisées par le Cercle des Economistes sous le thème «Agir face aux dérèglements du Monde - on va s'en sortir !», les Rencontres d'Aix en Seine, permettent à 300 personnalités du monde académique, économique, politique et social, de débattre, durant trois jours et lors d'une cinquantaine de sessions diffusées en ligne, des grandes priorités et actions à engager pour l'après-covid et de réfléchir à de nouveaux modèles économiques et sociaux pour l'avenir. Intervenant par visioconférence, lors de la session sur «L'Etat aux commandes de l'économie», M. Benmoussa, également Ambassadeur du Maroc en France, a indiqué que dans «cette période post-covid, le besoin d'un Etat différent, un Etat qui protège, qui peut agir et qui peut réguler mieux qu'il ne l'a fait, est de plus en plus ressenti».

Partageant avec les panélistes, parmi lesquels Henrik Enderlein, Professor, Hertie School of Governance, Eeva Furman, Director- Environment Policy Centre, Finnish Environment Institute, Jean-Louis Girodolle, Directeur général Lazard France, Olli Rehn, Governor, Bank of Finland et Karien Van Gennip, Présidente Directrice Générale- ING Bank France, l'expérience du Maroc en tant qu'Etat-stratège et Etat-providence, M. Benmoussa a signalé qu'au Maroc, le total des dépenses de l'Etat se situe aux alentours de 40 pc du PIB.

Au Maroc, l'Etat a lancé un certain nombre de politiques volontaristes dans le secteur industriel, en matière de transi-

tion énergétique ainsi que dans le domaine social. Mais ces approches ont montré leur limite, en partant du constat que la croissance n'est plus suffisante pour absorber les besoins en création d'emploi et que les inégalités demeurent à un niveau élevé, a relevé le Président de la CSMD, qui a questionné l'efficacité de la dépense publique. Il a également souligné la nécessité de développer d'autres sources de financement : attractivité des IDE, mobilisation de partenariats public/privé, ou encore à travers des approches plus innovantes en matière de Project finance.

Selon M. Benmoussa, la nécessité ou le besoin d'un nouveau modèle de développement s'est fait ressentir au Maroc « bien avant cette période de crise sanitaire » et la pandémie n'a fait que renforcer ce sentiment. Et de souligner que la création de la CSMD, émane de la nécessité de réfléchir sur le long terme et de le faire de manière participative, de co-construction, et dans une approche qui permet d'articuler un modèle qui s'appuie sur les atouts du Royaume et les opportunités. Il a évoqué également le partenariat stratégique entre le Maroc et l'Europe et avec l'Afrique, « sachant qu'il y a une interdépendance réelle et des complémentarités qui peuvent être renforcées et qui peuvent permettre de répondre parfois à des défis qui sont communs ».

Concernant ce dernier point, Chakib Benmoussa a insisté sur le lien entre l'Europe et les pays du voisinage et notamment les pays au Sud de l'Europe qui « sont souvent vus plus comme des problèmes, alors que des solutions peuvent venir de ces pays » pour des problématiques liées à la sécurité, à la migration, ou même à la compétitivité de l'économie globale.

Les discussions lors de cette session sur « L'Etat aux com-

mandes de l'économie » ont versé sur une réflexion sur l'efficacité de l'Etat « qui se pose avec acuité dans l'actuel contexte de crise sanitaire et ses répercussions socio-économiques ». Les panélistes ont souligné, dans ce cadre, que le débat sur l'efficacité de l'Etat, qu'il soit régalien, stratège ou providence, va se poser avec acuité dans les prochaines années. Pour Olli Rehn, Governor, Bank of Finland, cette crise du covid-19 par sa portée mondiale a mis en évidence le nécessaire soutien public pour contenir les problèmes sanitaires et économiques et repartir sur des bases économiques saines. Toutefois, cette augmentation du rôle des gouvernements ne peut et ne doit être que temporaire. Il est important de revenir à des forces du marché avec la concurrence, car c'est plus sain. Pour cela il faut une croissance durable pour faire face à la dette de la crise et contenir la panique du marché, a-t-il dit.

De son côté, Eeva Furman, Director- Environment Policy Centre, Finnish Environment Institute, a indiqué que la crise du covid-19 a démontré la nécessité pour l'Europe de se réorganiser en terme de planification et de structuration, soulignant qu'il est essentiel que les actions prises lors de cette crise soient soutenues par un élément financier tout en tenant compte du développement durable. Elle a également souligné l'importance de l'action collective afin de développer l'efficacité de l'Etat dans la période post-covid. Henrik Enderlein, Professor, Hertie School of Governance, a estimé que la crise du covid-19 a montré que l'Europe n'a pas été à la hauteur des exigences du moment. « Toutefois, depuis maintenant deux mois, le Vieux continent commence enfin à réagir à la crise et dans le bon sens avec l'idée de créer de la dette européenne pour atténuer le choc de la

crise et réaliser une relance économique verte».

Il a également souligné la nécessité pour l'Europe de s'affirmer comme « voix unique » dans les négociations de commerce international et de recouvrer sa souveraineté médicale nécessaire pour combattre une pandémie comme le covid-19. Karien Van Gennip, Présidente Directrice Générale- ING Bank France a relevé, pour sa part «une crise de confiance dans le leadership en Europe», épinglant au passage «l'absence d'inclusion» et soulignant la nécessité, en ce temps de crise, de «renouveler le contrat social de façon plus durable». Selon elle, la réponse à la crise doit privilégier le développement durable, appelant à réinvestir dans les innovations en Europe.

Jean-Louis Girodolle, Directeur général Lazard France a évoqué le financement de la transformation européenne, tout en relevant l'abondance du capital prêt à financer non seulement de l'Etat mais également des investisseurs, «ce qui pose la question de l'efficacité de cet investissement», a-t-il dit. Évoquant le débat sur la relocalisation qui a refait surface dans le contexte actuel de crise sanitaire, il a estimé que le tout-relocaliser ne peut certainement pas avoir lieu et «ce n'est pas non plus bénéfique» pour l'Europe qui doit être sélective dans sa relocalisation et se concentrer sur certaines chaînes de production stratégiques dans la santé, les technologies, l'intelligence artificielle, l'éducation, l'infrastructure et la 5G.

En conclusion, les panélistes ont été unanimes à souligner la nécessité pour les Etats de conjuguer dans les semaines, voire les mois à venir «résilience» et «efficacité» et d'opter pour une économie qui favorise de développement inclusif et durable.

Info de la semaine

Une nouvelle organisation pour la BCP

Le Groupe de la Banque Centrale populaire (BCP) adopte une nouvelle organisation. Celle-ci vise à accompagner l'inflexion stratégique du Groupe, améliorer davantage la proposition de valeur pour les clients et assurer une croissance solide et pérenne des différentes activités, dans le respect des valeurs et de l'ADN unique du Groupe. La nouvelle organisation sera effective à partir du 6 Juillet 2020.



■ Kaoutar Khennach

Cette nouvelle organisation a pour objectif la transformation du modèle opérationnel vers un modèle Producteur, Distributeur et Plateformes ; la redéfinition des périmètres d'intervention de chaque acteur, afin de garantir une meilleure expérience client, renforcer l'efficacité opérationnelle et accélérer les synergies Groupe. Aussi, elle vise la mise en place d'un pilotage plus fin des objectifs commerciaux et opérationnels, à travers l'instauration de contrats de performance et de service entre les différents acteurs du nou-

veau modèle, le renforcement du dispositif de gestion des talents à l'échelle du Groupe pour dynamiser l'émergence de hauts potentiels, qui seront associés aux grands chantiers de développement du Groupe. Cette nouvelle organisation, fruit d'un travail de co-construction avec les instances de gouvernance du Groupe et l'équipe dirigeante, s'articule autour de la Direction Générale Banque Commerciale, dirigée par Jalil SEBTI, est structurée autour d'entités Producteurs par segment de clientèle (Particuliers, Professionnels, Marocains Du Monde, TPE, PME et GE) et d'entités Distributeurs, au Maroc et dans les pays de présence en Europe, au Moyen Orient et en

Amérique ; la Direction Générale BCP et International, dirigée par Mohammed Kamal MOKDAD, est structurée autour, d'une part, d'entités Plateformes Produits et Services, spécialisées et mutualisées à l'échelle du Groupe et, d'autre part, de la Banque de l'International en charge du développement et du pilotage des activités du Groupe en Afrique Subsaharienne, au Moyen Orient et dans l'Océan Indien ; la Direction Générale Risques Groupe, dirigée par Choukri OIMDINA, est structurée autour des filières de maîtrise et de gestion des risques ayant une portée Groupe, menant une triple mission : normative, de contrôle et de service.

Coin de l'expert

« Quand l'investissement boursier tourne au jackpot ! »



■ Farid Mezouar, directeur de flm.ma

Est-ce que l'investissement boursier peut tourner au jackpot ?

Tout à fait et c'est ce qui constitue le meilleur atout commercial de la Bourse comme instrument efficace de placement de l'épargne. Ainsi, à Wall Street, le cours de Tesla a de nouveau pris près de 8% lors de la dernière séance, affichant un gain de 26% en 4 séances et de 438% en un an glissant. En conséquence, le groupe d'Elon Musk affiche désormais une capitalisation de 224 Mrds \$, figurant à la première place mondiale des constructeurs automobiles, devant Toyota et Volkswagen.

Comment expliquer cet engouement récent sur Tesla ?

Tesla a livré 90.650 véhicules au deuxième trimestre 2020, en baisse contenue de -4,8% par rapport au deuxième trimestre 2019, malgré la crise. En effet, Tesla prévoit de livrer 500.000 voitures cette année, même si le consensus est à 400.000. Pour se faire, Tesla compte augmenter ses capacités en Chine et en Europe. Aussi, le titre de Tesla pourra intégrer dans le futur l'indice du S&P 500. Une telle intégration va mécaniquement propulser Tesla dans les portefeuilles indiciels et dans les ETF, en plus de la nouvelle notoriété. Celle-ci bénéficie déjà de la personnalité d'Elon Musk dont la vision futuriste est scrutée par les marchés. En effet, Elon Musk qui a accumulé les succès dans les affaires (ex: PayPal), a surtout cru dans le lancement privé de satellites ainsi que dans la voiture électrique rapide, à large autonomie et au style élané.

Est-ce que cette success story est possible au Maroc ?

Tout d'abord, les OPCVM et les institutionnels marocains peuvent investir une part, certes minime, de leurs placements dans les marchés boursiers de l'OCDE. Aussi, même à la Bourse de Casablanca, le cours de HPS affiche depuis le début de 2017, une performance de 468%. Aussi, sur la même période, Microdata affiche une hausse de 254%. De même, ceux qui ont cru à l'introduction en bourse de Dari Coupsate en 2005, ont multiplié leur mise par plus de 13 fois. Naturellement, malgré ces success story, l'investissement en Bourse demeure risqué surtout pour les néophytes. Aussi, un deuxième conseil de la part d'un expert n'est pas de trop surtout que les rendements se construisent sur du moyen terme avec une implémentation rigoureuse des investissements.

Bouygues Telecom rachète l'opérateur du Crédit Mutuel

La filiale du groupe Bouygues va déboursier jusqu'à 825 millions d'euros pour mettre la main sur un portefeuille de 2 millions de clients.

Alors que les opérateurs se battent pour grignoter quelques points de parts de marché, Bouygues Telecom est en passe de réaliser une belle opération. Il vient d'annoncer des discussions exclusives avec le groupe Crédit Mutuel, pour le rachat de sa filiale Euro-Information Telecom (EIT). Bouygues Telecom s'apprête à déboursier jusqu'à 825 millions d'euros. Dans le détail, la transaction comprend une part fixe de 530 millions d'euros, qui sera payée au moment de la finalisation de l'opération. À

cela s'ajoutera une somme comprise entre 140 et 325 millions d'euros, payable sur cinq ans, et soumise à la réalisation de plusieurs critères de performances, dont des critères commerciaux. L'opération devrait être bouclée au quatrième trimestre.

Avec cette opération, Bouygues Telecom mettra la main sur une base de 2 millions de clients. Le portefeuille actuel d'EIT comprend cinq marques: Crédit Mutuel Mobile, CIC Mobile, NRJ Mobile, Auchan Telecom et Cdiscount Mobile. L'avenir de ces marques n'a pas encore été tranché, mais certaines pourraient disparaître au profit de celles de Bouygues Telecom.

HPS : un plan de souscription pour les salariés

Les actionnaires de la société HPS, convoqués en assemblée générale extraordinaire (AGE), le 3 août devraient statuer sur un ensemble de résolutions dont un plan d'options de souscription d'actions (stock-options) au profit des membres du personnel de la société. La durée du plan d'options de souscription d'actions ira de la date d'arrêté du plan à la date de l'augmentation de capital de la société. Afin de mettre en œuvre ce plan, l'AGE devrait autoriser une augmentation de capital social de la société d'un montant nominal global maximum 3.703.100 DH, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par l'émission d'un nombre maximum de 37.031 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100 DH chacune, cotées à la Bourse de Casablanca. Ces actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100 DH chacune, seront émises au prix unitaire

de 1500 DH par action, incluant une prime d'émission de 1400 DH. Elles donneront droit à toutes distributions de dividendes décidées postérieurement à la date à laquelle seront souscrites.



EN BREF

Aradei Capital émet des billets de trésorerie

L'AMMC a visé le dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie d'Aradei Capital. Ce programme d'émission, d'un plafond de 500 millions de DH, a été autorisé par le Conseil d'Administration tenu le 25 septembre 2019. Pour rappel, Aradei Capital a comme actionnaires majoritaires, Label Vie avec 49,6%, Government Employees Pension Fund avec 13,1% ainsi que la BERD avec 12,5%. Aussi, l'encours actuel des BT est de 150 millions de DH alors qu'Aradei Capital a procédé en novembre 2018, à une émission d'obligations ordinaires garanties pour un montant en principal de 600 millions de DH (des maturités de 5 ans et de 7 ans).

Microdata ratifie le transfert des actions

L'Assemblée Générale Ordinaire de Microdata a ratifié le transfert des actions du marché principal B vers le marché alternatif A et la demande a été adressée à la Bourse de Casablanca. En attendant, la société a officialisé son statut de plus haut rendement du marché cette année après le vote des actionnaires pour la distribution d'un dividende de 30 Dhs brut par action payable à compter du 23 Juillet 2020.

OPCI : AjarInvest lance deux fonds

La société de gestion d'OPCI AjarInvest vient de recevoir l'agrément de l'AMMC du projet de règlement de gestion de deux fonds SPI-RFA sous les dénominations « CDG PIERRE SECURE » et « AMANE PLACEMENT IMMO ». Le fonds RFA sont réservés aux investisseurs qualifiés. Quant à la forme de ces OPCIs, qui est la SPI (société de placement immobilier), elle a la particularité d'être une société anonyme à capital variable avec un minimum de 3 actionnaires.

Le nouveau gouvernement probablement connu aujourd'hui Castex et Macron mettent les « bouchées doubles »



Régler «à court terme» le dossier des retraites, relocalisation, formation: tout en mettant les «bouchées doubles» pour composer le nouveau gouvernement, le Premier ministre Jean Castex a levé un coin de voile sur le plan de relance voulu par Emmanuel Macron face à la crise économique et sociale post-coronavirus. «Le fait est que l'épidémie a changé la donne. La France se retrouve face à deux défis : la crise sanitaire, dont je souligne qu'elle n'est pas terminée et qu'elle nous oblige à rester très vigilants ; la reconstruction de notre économie et la protection des Français, en amortissant les impacts immédiats sur leur quotidien et en aidant à la survie des entreprises», affirme l'ancien «Monsieur déconfinement» dans un entretien au JDD. Le nouveau Premier ministre a d'ailleurs tenu à faire sa première sortie officielle samedi dans une entreprise de haute technologie en difficulté, «symbolique» selon lui de la politique voulue par l'exécutif.

L'objectif n'est pas «simplement agir sur le court terme» pour «éviter le maximum de licenciements» mais aussi regarder «comment on peut assurer le fondement d'une relocalisation, d'un maintien durable des emplois industriels et exposés à la concurrence» internationale en France, a dit le nouveau chef du gouvernement, insistant aussi sur l'insertion. Dans le JDD, Jean Castex affirme aussi vouloir s'attaquer rapidement aux dossiers sensibles, comme celui des retraites qui a donné lieu à des mois de conflit social et qu'il entend régler «à court terme», avec, «à minima, un nouvel agenda social».

Quant au Ségur de la Santé, suspendu en fin de semaine faute d'accord avec les syndicats avant le remaniement, il a dit vouloir le conclure «la semaine prochaine», alors qu'une enveloppe de sept milliards d'euros se trouve désormais sur la table pour les salaires des soignants. Rappelant sa volonté de dialogue et son «souci de rassembler», il a toutefois averti: «Attention, je ne crois pas au consensus mou. Le temps est à l'action». Il assure d'ailleurs mettre «les bouchées doubles» avec Emmanuel Macron pour annoncer au plus vite le nouveau gouvernement dont le secret est bien gardé. Un remaniement qui s'annonce «de grande ampleur», selon l'entourage d'Emmanuel Macron assurant qu'il y aurait «de nouveaux talents» et «des personnalités venues d'horizons différents».

Mais, répondant aux rumeurs sur une équipe resserrée autour de grands pôles principaux, Jean Castex a affirmé ne «pas être sûr que des périmètres trop étendus soient forcément la garantie d'une plus grande efficacité».

Reste qu'après la forte percée verte aux municipales, l'écologie n'est «pas une option» mais «une obligation», a répété M. Castex. Il entend «accélérer» les décisions en listant «avec les acteurs locaux tout ce que l'on peut faire immédiatement» comme la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau, contre l'artificialisation des terres, pour l'isolement thermique ou encore le bien-être animal.

Pas de quoi convaincre les Verts ni les autres oppositions. Le chef de file européen d'EELV Yannick Jadot voit une «parfaite continuité entre Jean Castex et

Edouard Philippe» qui, selon lui, «n'ont jamais marqué un quelconque intérêt pour le climat ou la biodiversité».

Au-delà, face à la précarité et au chômage qui s'annoncent avec la crise, «le président recommence à pointer du doigt les Français avec la même rengaine du travailler plus et de la préférence pour le chômage», estime-t-il dans le JDD.

«On a un homme de droite remplacé par un homme plus à droite encore», a aussi fustigé Olivier Faure (PS) samedi.

Au sein des Républicains, qui perdent un nouveau transfuge après Edouard Philippe, Bruno Le Maire ou encore Gérald Darmanin, le vice-président de LR Gilles Platret a mis en garde contre les futures tentatives de recrutement gouvernemental, appelant à dire «non» pour «ne pas se renier».

Si Edouard Philippe, qui retrouve dès dimanche la mairie du Havre, n'a jamais pris sa carte chez LREM, Jean Castex, ex-secrétaire général adjoint de l'Élysée sous Nicolas Sarkozy qui vient de rendre sa carte chez Les Républicains, a estimé «naturel» de s'inscrire «sans ambiguïté» dans la majorité présidentielle qu'il estime devoir «animer».

Mais face à ses détracteurs qui le voit comme un simple exécutant d'un Emmanuel Macron «Jupiter», il a tenu à souligner que le chef de l'État ne voulait pas faire de lui «un subordonné voué aux tâches secondaires».

Et de poursuivre: «Quand vous aurez appris à me connaître, vous verrez que ma personnalité n'est pas soluble dans le terme de «collaborateur»».

Hong Kong : Tensions entre Londres et Pékin

■ Nabil El Bousaadi

Après l'adoption, par le Parlement chinois de son fameux projet de loi portant sur la sécurité nationale à Hong Kong mis en place à l'effet d'« empêcher, stopper et réprimer toute action qui menace gravement la sécurité nationale, comme le séparatisme, la subversion, la préparation ou la commission d'activités terroristes ainsi que les activités de forces étrangères qui constituent une ingérence dans les affaires », Londres a tendu la main à son ancienne colonie.

Par ce nouveau texte de loi, la Chine entend avoir juridiction sur certaines affaires tombant sous le coup de la loi ; ce qui, du point de vue judiciaire et en conférant aux policiers chinois le droit d'opérer sur le sol hongkongais, va à l'encontre de toute idée d'un territoire souverain.

Aussi, pour voler au secours de son ancienne protégée, le gouvernement de Londres a officiellement fait part de son intention « d'élargir les droits à l'immigration » pour les Hongkongais en leur permettant de venir s'installer au Royaume-Uni et, à terme, de se voir même octroyer la citoyenneté britannique. Mais l'attitude de Londres et notamment « le droit à l'immigration » qu'elle compte offrir aux hongkongais, est loin d'être du goût de la Chine qui, dès le lendemain, a menacé le Royaume-Uni de représailles.

Considérant que le changement d'attitude effectué par Londres constitue « une rupture de sa propre position ainsi que de la loi internationale », l'ambassade de Chine en Grande-Bretagne a déclaré, dans un communiqué qu'elle s'y opposera « fermement » et se réservera « le droit de prendre des mesures adéquates ». Mais en jugeant « très préoccupante » la situation de Hong Kong, certains pays se sont immédiatement rangés du côté du Royaume-Uni. C'est le cas notamment de l'Australie dont le Premier Ministre Scott Morrison a annoncé son intention d'accueillir les hongkongais, de Taïwan qui a ouvert un bureau pour aider les hongkongais à fuir et, enfin, des États-Unis qui prévoient, de leur côté, d'élaborer un projet de loi visant à offrir l'asile aux hongkongais.

C'est donc en étant « renforcés » par le soutien clair et sans équivoque de leur ancienne puissance protectrice et de ses alliés, que les hongkongais sont descendus, en masse, ce mercredi dans la rue pour condamner, vigoureusement, la nouvelle loi qui leur est imposée par Pékin et qui contrevient aux dispositions dûment arrêtées par l'accord sino-britannique de 1997 en vertu duquel Londres avait convenu de rétrocéder ce territoire à la Chine sous réserve de l'application du principe « Un pays, deux systèmes » qui lui garantit, jusqu'en 2047, des libertés sans commune mesure avec celles en vigueur dans le reste du pays. Or, pour faire taire les contestataires, la police a dû faire usage de canons à eau, de gaz lacrymogène et de gaz poivre et procédé à l'arrestation de près de 400 manifestants dont une dizaine en vertu de la nouvelle loi.

Au terme de ces échauffourées entre manifestants et forces de l'ordre, sept policiers ont été blessés et l'un d'entre eux aurait même « été poignardé à l'épaule ». Le suspect aurait été arrêté, dans la soirée, alors qu'il s'appretait à embarquer dans un avion de Cathay Pacific en partance pour Londres.

Enfin, cette nouvelle « loi sur la sécurité à Hong Kong » concoctée par la Chine semble être, à la fois, une réponse à la crise politique qu'avait connue en 2019 l'ancienne colonie britannique lorsque les hongkongais avaient manifesté durant plusieurs mois pour dénoncer les ingérences chinoises dans les affaires intérieures de leur territoire et réclamer davantage de libertés ainsi qu'un préluce à une grande opération de répression de la part des autorités de Pékin.

Est-ce à dire que la situation de Hong Kong ne va pas se limiter à une opposition entre l'ancienne colonie britannique et les autorités chinoises mais qu'elle aura, incontestablement, des répercussions internationales ? Attendons pour voir...

Covid-19

La crise a renforcé le rôle de l'Etat et pourrait consolider l'Europe

Protecteur et stratège : le rôle de l'État a gagné en importance avec la crise du coronavirus mais pourrait aussi permettre à l'UE d'acquiescer des compétences d'un État fédéral, selon des experts réunis ce weekend lors d'un colloque organisé en France.

«Tous les citoyens dans le monde se sont rendu compte que nos systèmes de santé sont absolument essentiels, qu'il y a un État qui doit nous protéger en ce qui concerne la sécurité, la convivialité, l'approvisionnement d'eau et de nourriture», a expliqué la ministre espagnole de l'Économie, Nadia Calviño, participant en visioconférence aux Rencontres économiques «d'Aix-en-Seine»: les rencontres d'Aix-en-Provence, relocalisées à Paris cette année et diffusées en ligne. Les États ont adopté des politiques de soutien budgétaire, creusant leurs déficits, tandis que les banques centrales ont maintenu à flot les économies en injectant des liquidités et en maintenant les taux d'intérêt au plancher. «La dépense publique et la question de l'efficacité de l'État à la fois comme État régalién, comme État-providence et comme stratège est la question centrale pour les

années qui viennent», constate l'économiste Christian Saint-Étienne.

Certains souhaitent que le renforcement du rôle économique de l'État ne soit que temporaire, comme le gouverneur de la Banque de Finlande Olli Rehn.

Pour lui, «il est important que les États européens utilisent la marge de manoeuvre qui leur est laissée (par la politique de la BCE) pour introduire des réformes structurelles». Mais si gouvernements et institutions ont joué un rôle protecteur, la défiance envers la mondialisation n'a jamais été aussi forte, explique Yann Algan, professeur d'économie à l'Institut d'études politiques, pour lequel «la crise du Covid-19 signe la fin du capitalisme mondialisé», «trionphant au cours des dernières décennies». La crise a aussi fait vaciller l'Europe, les mesures de confinement suspendant temporairement la libre-circulation tandis que des États interdisaient des exportations de masques et équipements médicaux.

«Quand la crise du Covid a commencé, on a dit que l'Europe n'était pas à la hauteur des exigences. Il y avait très peu d'actions de stabilisa-

tion, très peu de coordination. Pour la première fois depuis longtemps, on a vu les frontières se fermer entre l'Allemagne et la France», relève Henrik Enderlein, de la Hertie School of Governance à Berlin.

Rapidement, les États de l'UE et leurs institutions communes ont pris conscience du risque d'éclatement de l'Union et ont agi pour la renforcer. Au plan européen, «on voit quelque chose émerger que je qualifierais de fédéralisme par exception, c'est-à-dire un moment où l'État se constitue quand il y a une crise», analyse M. Enderlein. Dans un message aux rencontres d'Aix-en-Seine, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen s'est dite samedi convaincue que l'Europe allait «sortir plus unie qu'avant» de la crise du Covid-19. Les actions de la Banque centrale européenne pendant la crise ont en tout cas permis d'éviter de répéter l'erreur d'une réaction trop tardive et timorée, comme pour la crise financière de 2008-2009.

La BCE a pu agir ainsi parce qu'elle est «la seule institution vraiment fédérale au niveau européen» avec «un vote à la majorité», ce qui lui permet

d'«agir à un niveau européen comme une institution vraiment étatique», explique M. Enderlein. Jean-Louis Girodolle, de la banque Lazard, estime qu'à travers le plan de relance de 750 milliards d'euros qui doit encore être avalisé par les chefs d'État et de gouvernement, «on se souviendra peut-être de ce moment comme du début de l'Europe fédérale».

Toutefois, si les négociations pour tenter de trouver un compromis entre les 27 sur le plan de relance s'intensifient, elles restent «très difficiles», avec des positions entre États-membres «encore éloignées les unes des autres», a pointé mercredi la chancelière allemande Angela Merkel.

Pour Mme Von der Leyen, «la relance sera un nouveau chapitre dans notre histoire (...) nous percevons déjà un nouveau souffle, un nouvel élan, une nouvelle unité européenne.»

«Comme la Commission ne va plus faire seulement des prêts mais aussi des transferts directs, relève le banquier Jean-Louis Girodolle, c'est le moment pour elle d'avoir des ressources propres : taxe carbone aux frontières (...), taxe sur les Gafa» (géants du numérique), à la manière d'un État.

Covid-19

« Independence Day » à hauts risques aux Etats-Unis, flambée au Mexique et en Afrique du Sud



Les Etats-Unis ont célébré samedi une fête nationale à hauts risques en pleine pandémie de Covid-19, qui progresse de façon galopante dans le pays et flambe également au Mexique voisin, dans le reste de l'Amérique latine ainsi qu'en Afrique du Sud.

Les célébrations du 4 juillet, « Jour de l'Indépendance » américaine, ont été revues à la baisse, alors que les Etats-Unis ont enregistré le même jour 43.742 nouvelles contaminations et 252 nouveaux décès, selon l'Université Johns Hopkins. Les trois jours précédents avaient été marqués par des records de nouveaux cas, dont plus de 57.000 vendredi.

Le coronavirus a infecté au total plus de 2,8 millions de personnes et provoqué 129.657 décès aux Etats-Unis, de loin le pays le plus endeuillé de la planète devant le Brésil (64.265 morts), le Royaume-Uni (44.198) et l'Italie (34.854). Les autorités sanitaires américaines ont reconnu fin juin avoir perdu le contrôle de l'épidémie.

Pourtant, le président américain Donald Trump a une nouvelle fois minimisé, lors d'une cérémonie samedi dans les jardins de la Maison Blanche, cette progression galopante. « Nous avons fait beaucoup de progrès. Notre stratégie fonctionne bien », a-t-il lancé, martelant par ailleurs sa conviction qu'un traitement et/ou un vaccin seraient probablement disponibles « bien avant la fin de l'année ».

Le locataire de la Maison Blanche s'en est aussi pris avec virulence à la Chine, d'où est parti le nouveau coronavirus, réaffirmant qu'elle devrait « rendre des comptes ».

Quelques heures plus tôt, en Floride, où le nombre quotidien de contaminations bat également des records, le maire du comté de Miami-Wade, le plus peuplé du pays avec

près de 2,7 millions d'habitants, a décrété un couvre-feu à partir de 22H00 locales. Il « est destiné à empêcher les gens de s'aventurer et de traîner avec des amis dans des groupes, ce qui s'est révélé être un facteur de propagation rapide du virus », a expliqué Carlos Gimenez.

A Atlanta ou Nashville, les concerts ou feux d'artifice ont été annulés. Dans la ville texane de Houston, foyer de l'épidémie dans le grand Etat du Sud, le 4 juillet est fêté en ligne.

A New York, les baigneurs sont revenus sur la plage de Coney Island, rouverte depuis quelques jours, mais beaucoup ont pris leurs précautions.

« Je vais remettre mon masque dès que je repartirai », raconte, inquiet, Mark Ruiz, venu profiter de la mer et d'un pique-nique avec sa femme et ses deux enfants. « Mais je ne pouvais pas rester à la maison un 4 juillet. Je dois faire sortir mes enfants. On ne peut pas s'enfermer dans une bulle tout l'été », se justifie-t-il.

La pandémie a fait au moins 527.241 morts dans le monde depuis l'apparition de la maladie fin décembre en Chine, selon un bilan établi par l'AFP samedi soir.

Le Mexique est devenu samedi le 5e pays dans le monde le plus endeuillé, avec 30.366 décès, devant la France, selon un décompte officiel du ministère mexicain de la Santé.

Dans la capitale Mexico, la réouverture des centres commerciaux, prévue lundi, a été repoussée à mercredi.

L'Afrique du Sud a enregistré quant à elle samedi un nombre record quotidien de 10.853 nouveaux cas, selon des chiffres officiels. Le coronavirus a fait 3.026 morts dans ce pays, le plus développé du continent afri-

cain.

En Espagne, l'un des pays les plus affectés avec plus de 28.300 morts, une « croissance très importante du nombre de cas de contagion de Covid-19 » a amené les autorités de Catalogne (nord-est) à ordonner un reconfinement autour de la ville de Lérida, à 150 km à l'est de Barcelone.

Depuis samedi midi, entrées et sorties de cette zone comptant 200.000 habitants sont interdites, comme les regroupements de plus de dix personnes et les visites dans les maisons de retraite.

Un nouveau confinement, d'au moins deux semaines, entre également en vigueur dimanche au Kazakhstan face à un quadruplement du nombre de cas depuis début juin. En Angleterre, pubs, hôtels, salons de coiffure, cinémas et musées ont été autorisés à reprendre du service samedi, même si nombre d'entre eux préfèrent rester fermés pour le moment.

« Ca fait trois ou quatre mois qu'on attendait de revenir au pub ! » a lancé Nick, un comptable de 38 ans, en descendant une pinte avec deux amis dans un établissement du quartier londonien de Greenwich.

Dans un tweet, le Premier ministre Boris Johnson a toutefois estimé « absolument vital que tout le monde respecte les règles en matière de distanciation sociale », craignant que la proximité entre les millions de clients attendus dans les pubs durant le weekend ne signe un retour en force de l'épidémie.

La Russie a elle annoncé samedi avoir passé le cap des 10.000 morts, mais le faible nombre de décès par rapport à celui des infections (plus de 670.000 cas) interroge quant à une éventuelle sous-évaluation de la mortalité.

Les Algériens

se recueillent sur les restes de combattants anti-coloniaux



En famille ou seuls, jeunes ou vieux, de nombreux Algériens se sont recueillis samedi à Alger devant les cercueils des restes de 24 combattants tués au début de la colonisation française et remis par la France.

Recouverts du drapeau national, les 24 cercueils, dans lesquels se trouvent les restes mortuaires - des crânes -, arrivés la veille à bord d'un avion militaire, sont entreposés sur des tréteaux dans le hall du Palais de la culture à Alger qui abrite également le ministère de la Culture.

Le ministère des Moujahidine (Anciens combattants) avait appelé la veille la population à venir se recueillir devant les restes -- tout en respectant la distanciation physique, pandémie oblige.

Une foule nombreuse s'est déplacée tout le long de la journée, une longue file d'attente s'est constituée, en dépit de la chaleur, afin de rendre un dernier hommage à ces martyrs revenus au pays après 170 ans.

Certains hommes et femmes ont pleuré en se recueillant devant ces morts, selon des images diffusées par les télévisions « Je suis venu en tant que combattant, en tant qu'invalidé de la guerre de libération (1954-1962), en tant que citoyen aimant son pays », a dit à l'AFP Ali Zelmat dit « Mokhlas » (son nom de guerre), 85 ans, venu se recueillir devant les cercueils. Les crânes de ces combattants de la révolte populaire étaient conservés depuis le 19e siècle dans les collections du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris.

Vendredi, ils ont été accueillis solennellement par le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, et le chef d'état-major, Saïd Chengriha, à l'aéroport d'Alger.

Les restes mortuaires seront enterrés dimanche vers 10H00 (09H00 GMT), le jour anniversaire de l'Indépendance, dans le « carré des Martyrs » au cimetière d'El Alia à Alger, où sont inhumés les grandes figures de la révolution algérienne. Leur restitution est un geste d'apaisement dans les relations bilatérales volatiles depuis 1962.

« Ce geste s'inscrit dans une démarche d'amitié et de lucidité sur toutes les blessures de notre histoire », a commenté vendredi l'Elysée.

Colonisée pendant 132 ans (1830-1962), l'Algérie avait annoncé vendredi par la voix de M. Tebboune le retour « des dépouilles de 24 chefs de la Résistance populaire », des « héros qui ont affronté l'occupation française brutale, entre 1838 et 1865, et que l'ennemi sauvage a décapités en représailles avant de transférer leurs crânes outre-mer ».

Ce n'est qu'en janvier 2018 que l'Algérie avait demandé officiellement à la France la remise des crânes -- plusieurs dizaines -- et des archives coloniales.

Les députés algériens viennent d'adopter une loi « historique » instaurant une journée de la Mémoire, le 8 mai, en souvenir des massacres de 1945 commis par les forces françaises à Sétif et dans le Constantinois (est).

Japon

Des dizaines de morts et disparus lors d'inondations et glissements de terrain

Le bilan des inondations et glissements de terrain survenus dans l'ouest du Japon s'élevait à 34 morts dimanche, selon les autorités, alors que les secours recherchaient toujours 14 personnes portées disparues.

Le gouvernement régional de la région de Kumamoto, située sur l'île de Kyushu, au sud-ouest du pays, a confirmé 18 décès, tandis que 16 personnes sont en état d'arrêt cardio-respiratoire, un terme utilisé au Japon pour parler d'un décès encore non officiellement confirmé par un médecin.

Parmi les personnes officiellement décédées figurent 14 résidents d'une maison médicalisée inondée samedi lorsque des rivières sont sorties de leur lit. Une cinquantaine d'autres résidents de cet établissement ont été secourus.

Les inondations dans la région de Kumamoto ont détruit des maisons, emporté des véhicules et provoqué l'effondrement de ponts, laissant de nombreuses villes sous les flots et certains habitants coupés du monde.

Plus de 200.000 personnes ont reçu l'ordre d'évacuer.

« Nous ferons tout notre possible pour empêcher la propagation du coronavirus et rendre la vie aussi confortable que possible à ceux qui ont été contraints de quitter leur domicile », a déclaré à la presse Ryota Takeda, le ministre de la Gestion des catastrophes, après s'être rendu dans un gymnase de la ville de Hitoyoshi où 600 habitants sont hébergés.

Au cours d'une réunion de cabinet à Tokyo sur cette catastrophe, le Premier ministre Shinzo Abe s'est engagé à apporter un soutien financier, tout en invitant les habitants de la région à se préparer à l'arrivée de nouvelles précipitations.

« Au moment où nous parlons, plus de 40.000 policiers, pompiers, garde-côtes et soldats mènent des opérations de recherche et de sauvetage qui se prolongeront toute la nuit », a déclaré M. Abe lors de la réunion. « Sauver des vies est notre priorité », a-t-il souligné.

Dimanche matin, les précipitations avaient baissé en intensité à

Kumamoto, mais de nombreux habitants demeuraient coupés du monde en raison des importants dégâts provoqués par ces intempéries.

Les personnes vivant le long de la rivière Kuma, qui traverse Hitoyoshi, ont été durement touchées par les crues.

Un immense signe « SOS » a été créé sur le terrain d'une école élémentaire désaffectée de la ville de Yatsushiro, où une dizaine de personnes faisaient de grands signes en direction des hélicoptères des médias et des secours, à l'aide de serviettes blanches et de parapluies.

Des équipes de secours et des soldats ont déployé des hélicoptères et des bateaux pour les atteindre.

Actuellement, c'est la saison des pluies au Japon qui provoque souvent des inondations et des glissements de terrain, incitant les autorités locales à émettre des ordres d'évacuation.

En 2018, les inondations dans l'ouest du Japon avaient tué plus de 200 personnes.

LES APPELS D'OFFRES

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.**

**Avis d'appel
d'offres ouvert
N° 30/2020**

Le : 13/08/2020 à 10 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Contrôle technique des études et des travaux de construction de deux logements de fonction du chef caïdat Tafingoulte cercle Ouled berhil, et du chef cercle de Taroudannt, province de Taroudannt. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (500,00 Dhs) Cinq cent dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (40.080,00) Quarante mille quatre-vingt dirhams, t.t.c.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics. - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité. - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport : Activité : CQ et EG Catégorie : 4 Qualification : CQ.1 et EG.1 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (500,00 Dhs) Cinq cent dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (40.080,00) Quarante mille quatre-vingt dirhams, t.t.c.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (500,00 Dhs) Cinq cent dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (40.080,00) Quarante mille quatre-vingt dirhams, t.t.c.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (500,00 Dhs) Cinq cent dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (40.080,00) Quarante mille quatre-vingt dirhams, t.t.c.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Region Fès Meknès
Province Moulay Yacoub
Secretariat general
N°... PMY/SG/DBM
Avis d'appel
d'offres ouvert
N° 06/2020/PMY/INDH
Séance publique**

Le 29 Juillet 2020 à 11h, il sera procédé, dans les bureaux du siège du Secrétariat Général de la Province de Moulay Yacoub à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour les travaux d'ouverture et construction de pistes reliant la RP 5002 et douar Fokra soufla et Fokra Oulia (Laayoune) sur une distance de 2,3 km à la Commune Louadaine - Province de Moulay Yacoub. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de la Province de Moulay Yacoub, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre vingt mille dirhams (80.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de un million cent quatre vingt dix neuf mille neuf cent soixante dix dirhams (1.199.970,00 DH) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de cette Province ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de cette Province ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; - Soit déposer électroniquement au portail marocain des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de cette Province ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de cette Province ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; - Soit déposer électroniquement au portail marocain des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; - Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Region Fès Meknès
Province Moulay Yacoub
Secretariat general
N°... PMY/SG/DBM
Avis d'appel
d'offres ouvert
N° 07/2020/PMY/INDH
Séance publique**

Le 29 Juillet 2020 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux du siège du Secrétariat Général de la Province de Moulay Yacoub à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour la construction de la piste reliant Ain Kansara centre et douar Benhdida sur une Longueur de 8,2 km à la commune Ain Kansara - Province de Moulay Yacoub. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de la Province de Moulay Yacoub, il peut également être télé-

chargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de deux cent mille dirhams (200.000,00 DH). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de six million quatre vingt dix mille deux cent soixante dix dirhams (6.099.270,00 DH) TTC. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.1+2.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de cette Province ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de cette Province ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; - Soit déposer électroniquement au portail marocain des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.1+2.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de cette Province ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de cette Province ; - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; - Soit déposer électroniquement au portail marocain des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'équipement,
du transport, de
la logistique et de l'eau
Direction régionale de
l'équipement, du transport,
de la logistique et de
l'eau de Laayoune
Sakia Al Hamra
Caisse pour
le financement routier
Direction provinciale
de l'équipement,
du transport,
de la logistique et de
l'eau de Boujdour
Travaux de construction
de la RNC reliant la RN5
et le secteur semi-militaire
de Gueltat Zemmour
sur 5 kms à la province
de Boujdour-
Avis d'appel d'offres ouvert
N° BJ/10/2020/CFR
Ouverture des plis
le 24/08/2020**

Le 24/08/2020, à 10 h ; il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la réalisation des travaux suivants : Travaux de construction de la rnc reliant la RN5 et le secteur semi-militaire de gueltat zemmour sur 5Kms à la Province de Boujdour-La Caisse pour Financement routier est le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Direction Régionale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Laayoune Sakia Al Hamra. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès de bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à Av Hassan II - Boujdour Centre 70000. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État. Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 123 260,00 Dhs (Cent vingt trois mille deux cent soixante dirhams) Le cautionnement provisoire de soumission doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier. L'estimation du coût des tra-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès de bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à Av Hassan II - Boujdour Centre 70000. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État. Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 123 260,00 Dhs (Cent vingt trois mille deux cent soixante dirhams) Le cautionnement provisoire de soumission doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier. L'estimation du coût des tra-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès de bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à Av Hassan II - Boujdour Centre 70000. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État. Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 123 260,00 Dhs (Cent vingt trois mille deux cent soixante dirhams) Le cautionnement provisoire de soumission doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier. L'estimation du coût des tra-

vaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour est fixée à la somme de : 8 217 505,51 DHS (huit millions deux cent dix sept mille cinq cent et cinq dirhams et cinquante et un centime) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 6 et 9 du règlement de consultation. Les concurrents peuvent : - soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Soit déposer électroniquement via le portail des marchés publics. En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli. Le dossier technique comprend les pièces suivantes : Pour les concurrents installés au Maroc Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification : Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes: Secteur : B (Travaux routiers et voirie urbaine) Classe : S Qualifications Exigées : B1 (Travaux de terrassements routiers courants) et, B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) B5 (Assises non traités et enduits superficiels) Pour les concurrents non installés au Maroc Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu par le règlement de consultation. NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : (www.mtp-net.gov.ma).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès de bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à Av Hassan II - Boujdour Centre 70000. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État. Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 123 260,00 Dhs (Cent vingt trois mille deux cent soixante dirhams) Le cautionnement provisoire de soumission doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier. L'estimation du coût des tra-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès de bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à Av Hassan II - Boujdour Centre 70000. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État. Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 123 260,00 Dhs (Cent vingt trois mille deux cent soixante dirhams) Le cautionnement provisoire de soumission doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier. L'estimation du coût des tra-

**Royaume du Maroc
Ministère de l'équipement,
du transport, de
la logistique et de l'eau
Institut Supérieur
d'Etudes maritimes
Avis d'appel
d'offres ouvert
N°3/ISEM/2020**

Le Mardi 28 Juillet 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes sis km 7 Route d'El Jadida - Casablanca- à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour l'élaboration des études techniques et suivi des travaux de construction d'une salle de conférence et d'une administration à l'Institut Supérieur des Etudes Maritimes, sis km 7 Route d'El Jadida Casablanca-Préfecture de l'arrondissement Hay Hassani-, faisant l'objet d'un lot unique. Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré au bureau des marchés de l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes, sis km 7 Route d'El Jadida Casablanca-Préfecture de l'arrondissement Hay Hassani-, Il peut,

également, être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix Mille Dirhams (10.000,00 Dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Six Cent Soixante Mille Dirhams (660.000,00 Dhs). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ; - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes, sis km 7 Route d'El Jadida Casablanca-Préfecture de l'arrondissement Hay Hassani- ; - Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ; - Soit les envoyer par voie électronique au portail des Marchés Publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation, ainsi que le certificat d'agrément dans les domaines d'activité suivants : D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages) + D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages) + D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages) délivré par le Ministère de l'Équipement.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès de bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à Av Hassan II - Boujdour Centre 70000. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État. Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 123 260,00 Dhs (Cent vingt trois mille deux cent soixante dirhams) Le cautionnement provisoire de soumission doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier. L'estimation du coût des tra-

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province d'Essaouira
Cercle Essaouira
Caidat Chiadma Janoubia
Commune de Had Dra
Avis d'appel
d'offres ouvert
N° 06/2020**

Le 28 Juillet 2020 à 10H, Il sera procédé au bureau du Mr le président de la Commune Had Dra (Province d'Essaouira) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Location des locaux de Souk Hebdomadaire de Had Dra, pour une période de trois (3) ans (du 01 Aout 2020 au 31 Juillet 2023). Le dossier d'appel d'offres peut être retiré des bureaux de la commune Had Dra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma. - Le cautionnement provisoire est fixée à la somme de : 100.000,00 Dhs (Cent Mille dirhams). - Le cautionnement définitive est fixée à la somme de : 60.000,00Dhs (Soixante Mille dirhams). - L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 200.000,00 dhs (Deux Cent mille dirhams) par mois Hors taxe. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent : - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leurs dossiers d'appel d'offres au bureau du président du conseil com-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès de bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à Av Hassan II - Boujdour Centre 70000. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État. Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 123 260,00 Dhs (Cent vingt trois mille deux cent soixante dirhams) Le cautionnement provisoire de soumission doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier. L'estimation du coût des tra-

munal. - Soit déposer leurs plis dans le bureau précité. - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation. N.B : le dossier du marché ne fait pas l'objet d'un dépôt électronique.

**Société Al Omrane
Fès-Meknès
Développement
de l'offre de l'Habitat
Avis d'Appel
d'Offres Ouvert
N° 98/2020
(Séance Publique)
Lotissement Ryad Saiss –
TRI – à Ouled Tayeb
Travaux de réseau
téléphonique
Commune
d'Ouled Tayeb
Préfecture de Fès**

Le 03/08/2020 à 10h, il sera procédé, dans le bureau de la société d'AL Omrane Fès-Meknès à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour marché au rabais ou à majoration pour les travaux sus-cités. Le dossier d'appel d'offre peut être retiré gratuitement à la Division des Marchés de la société, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 60 000.00Dhs (Soixante Milles dhs). L'estimation établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 3 767 497.20 (Trois Millions Sept Cent Soixante Sept Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Sept Dhs, 20 Cts TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 -29 et 31 du règlement relatif aux marchés du groupe AL Omrane. Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau précité. - Soit envoyer les dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de la consultation. Les qualifications exigées sont: Secteur : Travaux simples de réseau téléphonique (poteau et câblage) Qualification et classe Arrêté 5/5/20016 Qualif : 6.1 classe : 3 Secteur : Pose de conduites, chambres de tirage et ouvrages annexes Qualification et classe Arrêté 5/5/20016 Qualif : 6.2 classe : 3 Les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès de bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à Av Hassan II - Boujdour Centre 70000. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État. Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 123 260,00 Dhs (Cent vingt trois mille deux cent soixante dirhams) Le cautionnement provisoire de soumission doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier. L'estimation du coût des tra-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables auprès de bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Boujdour à Av Hassan II - Boujdour Centre 70000. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État. Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : 123 260,00 Dhs (Cent vingt trois mille deux cent soixante dirhams) Le cautionnement provisoire de soumission doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier. L'estimation du coût des tra-

AL BAYANE
DOSSIER DE PRESSE:
311/ 1972
ISSN : 024679
Président
du Directoire & Directeur
de la publication :
MAHTAT RAKAS
Rédacteur en chef :
Najib AMRANI

RÉDACTION :
Rachid Lebchir - Belkassam Amenou -
Khalid Darfah - Mbarek Tafsi - Mohamed
Younes - Abdelaziz Ouardirhi - Fairouz
El Mouden - Mohamed
Nait Youssef - Omayma Khtib -
- Kaoutar Khennach - Aïmen
Bouzougaghe - Romuald Djabioh -
- Ouassama Zidouhiah -
E.mail: albayane@albayane.press.ma
TEL: 0522.46.76.76
(LIGNES GROUPEES)
DIRECTEUR ARTISTIQUE :
Nasser JIBREEL

SERVICE TECHNIQUE :
Rahal M'hamed - Abderrahim Attaf -
Fatima Adnali - Safaa Amzil -
Abderrazak Boukhles - Issam Matâame
- Amina Belhauzi
RESPONSABLE INFORMATIQUE :
Hassan AMMERTI
REPORTERS PHOTOGRAPHES :
Akil Ahmed Macao
Rédouane Moussa
DIRECTEUR
ADMINISTRATIF ET FINANCIER:
(Membre du Directoire)
Mohamed BOURAOUI

RESPONSABLE COMMERCIALE
Meryem ALOUTA 0522467667
ASSISTANTE COMMERCIALE :
Maria GHICHA 0522467660
E.mail : pub@albayane.press.ma
ANNONCES ADMINISTRATIVES :
Lemseffer Fatima 0522467662
E.mail : fatima@albayane.press.ma
Zahra Boury 0522467663
E.mail : zohra@bayanealayoume.press.ma
ANNONCES LÉGALES :
Latifa RACHKI 0522467661
E.mail : annonces@albayane.press.ma

DIRECTION
COMMERCIALE & MARKETING
28 - 30 Rue Benzerte
- La Gironde - Casablanca
TEL : 0522.46.76.76 (L-G)
FAX : 0522.30 31 92
Site : www.albayane.press.ma
BUREAU DE RABAT
10, Rue Gabès,
Appt : 7, 3ème Etage
TÉL. FAX : 0537206553
IMPRIMERIE & REDACTION:
28 - 30, Rue Benzerte La Gironde -
Casablanca - Tel-Fax : 0522.44.75.43

ANNONCE
LÉGALE

MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS Société Anonyme au Conseil d'Administration Au capital de 15.000.000 de Dirhams Siège social : Immeuble Espace Perla, La Colline Lot n° 22 Sidi Maarouf, Casablanca R.C. : Casablanca n° 112.871

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire Du 20 Juillet 2020

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Messieurs les actionnaires de la Société Maroc Traitement de Transactions, société anonyme au capital de 15.000.000 de dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire au siège social de la Société sis à Immeuble Espace Perla, La Colline Lot n° 22 Sidi Maarouf, Casablanca, Le lundi 20 juillet 2020, à 10 heures

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31.12.2019 ;
- Examen du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31.12.2019 ;
- Approbation des états de synthèse de l'exercice clos au 31.12.2019 ;
- Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes de leurs mandats pour l'exercice clos au 31.12.2019 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31.12.2019 ;
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions visées aux articles 56 à 59 de la loi 17-95 relative aux sociétés

anonymes telle que complétée et modifiée par les Loi 20-05 et 78-12 ;

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

Ordre du jour relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Examen du rapport du Conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital social ;

2. Autorisation d'une augmentation du capital social prime d'émission comprise d'une somme de 42.000.219,74 dirhams par émission de 37.123 actions nouvelles de numéraire ; conditions et modalités de l'émission ;

3. Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration pour constater la réalisation de cette augmentation de capital et la mise à jour corrélative des Statuts ;

4. Pouvoirs à donner pour l'accablissement des formalités légales

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par un descendant ou descendant ou de voter par correspondance.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Les documents requis par la Loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Les actionnaires trouveront ci-dessous le projet de résolutions proposées à cette Assemblée, tel qu'il est arrêté par le conseil d'administration.

Projets de résolutions Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration, relatif à l'activité et aux opérations de la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve sans réserve ledit

rapport dans ses contenus et forme.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2019, approuve dans son intégralité ledit rapport sans réserve.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des états de synthèse arrêtés à la date du 31 décembre 2019, approuve sans réserve ledits états de synthèse tels qu'ils ont été présentés, ainsi que l'ensemble des opérations, traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes, lesquels font ressortir une perte nette de -16.734.680,98 dirhams.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes au titre de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'un montant de -16.734.680,98 dirhams ainsi qu'il suit :

Résultat net comptable de l'exercice 2019 -16 734 680,98 DH

Report à nouveau antérieur -9 848 132,77 DH

Total : -26 582 813,75 DH

Proposition affectation du résultat

Affectation en report à nouveau débiteur: -26 582 813,75 DH

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conven-

tions relevant des articles 56 et suivants de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par les Loi 20-05 et 78-12, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, constatant l'arrivée à échéance du mandat du commissaire aux comptes FIDAROC GRANT THORNTON, et sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib, décide de nommer le cabinet MAZARS AUDIT, représenté par Abdou Souleye DIOP, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années portant sur les exercices 2020, 2021, et 2022.

Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, et constatant que le capital social est entièrement libéré, décide :

1. D'augmenter le capital social qui est de Quinze Millions (15.000.000) de dirhams divisé en Cent Cinquante Mille (150.000) actions de Cent (100) dirhams de valeur nominale chacune, entièrement libérées, d'une somme de Trois Millions Sept Cent Douze Mille Trois Cent (3.712.300) dirhams et de le porter ainsi à Dix Huit Millions Cent Soixante Douze Mille Trois Cent (18.172.300) dirhams par la création et l'émission de Trente Sept Mille Cent Vingt Trois (37.123) actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de Cent (100) dirhams chacune. Ces actions nouvelles seront émises au prix unitaire de Mille Cent Trente et Un dirhams et Trente Huit Centimes (1.131,38) par action, soit avec une prime d'émission totale de Trente Huit Millions Deux Cent

Quatre Vingt Sept Mille Neuf Cent Dix Neuf dirhams et Soixante Quatorze Centimes (38.287.919,74). L'apport en numéraire s'élèvera ainsi à Quarante Deux Millions Deux Cent Dix Neuf Dirhams et Soixante Quatorze Centimes (42.000.219,74) dont Trois Millions Sept Cent Douze Mille Trois Cent (3.712.300) dirhams à titre d'augmentation de capital et Trente Huit Millions Deux Cent Quatre Vingt Sept Mille Neuf Cent Dix Neuf dirhams et Soixante Quatorze Centimes (38.287.919,74) à titre de prime d'émission.

Les souscriptions sont à libérer au moyen de versements en espèces avec une libération d'une première tranche de Vingt Cinq Millions Cent Trois dirhams et Quatre Vingt Dix Centimes (25.000.103,90) à la souscription. Le solde d'un total de Dix Sept Millions Cent Quinze dirhams et Quatre Vingt Huit Centimes (17.000.115,88) est à libérer sur appel du Conseil d'administration.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance au 1er Janvier 2020 quelle que soit la date de la réalisation de l'augmentation de capital. Pour le surplus, elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des Statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Par application des dispositions de l'article 189 de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, la souscription aux Trente Sept Mille Cent Vingt Trois (37.123) actions nouvelles est réservée par préférence aux propriétaires des Cent Cinquante Mille (150.000) actions anciennes.

En conséquence, les propriétaires de ces actions ou les cessionnaires des droits de souscription attachés aux dites actions auront sur les Trente Sept Mille Cent Vingt Trois (37.123) actions

nouvelles à émettre un droit de souscription irréductible qui s'exercera en proportion du nombre d'actions anciennes détenues.

Chaque actionnaire de la société pourra formuler, au-delà des actions auxquelles il avait le droit de souscrire, le souhait de participer à l'allocation du reliquat, dans le cas où la totalité des actions réservées n'est pas totalement souscrite par les actionnaires de la société. Le mode d'attribution se fera au prorata des actions restantes par rapport aux actions attribuées. Ce droit de souscription sera cessible dans les mêmes conditions que les actions elles-mêmes.

Conformément à la Loi, ce droit de souscription sera librement négociable pendant toute la durée de la souscription.

Des bons de droit seront établis, sur leur demande, au profit des actionnaires désireux de négocier tout ou partie de leurs droits.

2. D'attribuer expressément aux actionnaires, conformément à l'article 190 de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible, laquelle répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions. Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'administration pourra répartir librement les actions non souscrites, totalement ou partiellement. Elles ne pourront néanmoins, en aucun cas, être offertes au public.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si, lorsque après l'exercice de cette faculté, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de

capital.

3. Les souscriptions seront reçues sans frais au siège social du 4 août 2020 au 31 août 2020 inclus.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront ensuite déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque Centrale Populaire - Agence corporate.

Les actionnaires anciens seront invités à exercer leur droit préférentiel de souscription par une lettre recommandée avec avis de réception adressée à chacun d'eux. Chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 189 dernier alinéa de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

NEUVIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, et par subdélégation au Directeur Général pour modifier éventuellement les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, clore par anticipation la souscription dès que toutes les actions à titre irréductible auront été souscrites, recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, constater toute libération par compensation, s'il y a lieu, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée. Il est autorisé à modifier corrélativement l'article 6 des Statuts de la Société relatif au capital social.

DIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires. Pour Le Conseil d'administration

Des passeports britanniques pour les Hongkongais Risques et écueils de l'offre de Londres



Face à la nouvelle loi sur la sécurité nationale imposée par Pékin à Hong Kong, le Royaume-Uni compte faciliter l'accès à la citoyenneté britannique pour une partie des habitants de son ancienne colonie, une stratégie qui n'est pas sans risques.

Le Premier ministre britannique Boris Johnson honore ainsi sa promesse à la population de ce territoire rétrocedé en 1997 à la Chine après l'adoption par celle-ci d'une loi qui selon Londres et la plupart des pays occidentaux viole l'autonomie de Hong Kong.

La possibilité offerte par le Royaume-Uni concerne 2,9 millions des 7,5 millions d'habitants de Hong Kong soit titulaires d'un passeport britannique d'outre-mer (British National Overseas, BNO), soit éligibles.

Ils pourront vivre et travailler au Royaume-Uni pendant cinq ans, contre six mois actuellement, et à terme demander la citoyenneté britannique.

Pékin, qui n'autorise pas la double nationalité, a déclaré jeudi qu'il considèrerait ces Hongkongais comme des ressortissants chinois à part entière.

Au Royaume-Uni, certains soulignent que ne seraient surtout concernées que les personnes les plus âgées, qui étaient éligibles à l'obtention de ces passeports spéciaux avant la rétrocession de 1997.

Le ministre britannique des Affaires étrangères Dominic Raab a déclaré qu'il n'y aurait pas de quotas et que les personnes à charge de ceux qui sont éligibles pourraient également faire une demande. Il a admis qu'il était vraisemblable que seule «une partie» des Hongkongais s'inscrivent dans le processus.

L'ambassade de Chine à Londres a diffusé jeudi un communiqué rageur avertissant que Pékin prendrait des mesures de représailles contre Londres, sans préciser lesquelles.



La Chine n'a jamais avancé l'idée d'offrir aux résidents britanniques une voie vers la citoyenneté chinoise et une telle perspective semble peu probable. Mais la Chine pourrait refuser aux Hongkongais éligibles le droit de partir ou réaffirmer sa compétence légale sur le processus de migration.

«Si la partie britannique modifiait unilatéralement la règle actuelle, cela constituerait une rupture de sa propre position ainsi qu'une violation du droit international», a averti l'ambassade.

Le chef de la diplomatie britannique a reconnu mercredi que «peu de choses» pourraient être faites pour contraindre la Chine à autoriser aux Hongkongais de partir.

Dans sa recherche de partenaires - et de marchandises bon marché - après sa sortie de l'Union européenne fin janvier, Londres a cherché à resserrer ses relations avec la Chine. Mais le Premier ministre Boris Johnson fait face à la pression de ses propres rangs conservateurs pour abandonner cette approche.

Son gouvernement cherche déjà à se passer du

giant chinois des télécoms Huawei dans son réseau 5G mais se heurte jusqu'à présent à la difficulté de trouver d'autres solutions sans allonger la facture.

Dans l'opinion, le vent semble tourner en défaveur de Pékin. Selon un sondage commandé par un groupe de députés conservateurs, 72% des Britanniques sont prêts à payer davantage pour la santé et les télécoms pour plus d'indépendance. Et la moitié soutiennent sanctions et gel d'avoirs contre les officiels chinois en raison de la politique de Pékin à Hong Kong.

Le contrôle des frontières a été l'un des facteurs-clés du vote de 2016 en faveur du Brexit. Les passions sur la question se sont calmées depuis l'afflux de migrants du Moyen-Orient en Europe il y a cinq ans.

Des groupes anti-immigration actifs pendant la campagne du référendum sur la sortie de l'UE s'alarment de la perspective de millions de Hongkongais arrivant au Royaume-Uni, mais ce point de vue est loin d'être partagé par d'autres groupes conservateurs qui ont soutenu le Brexit.

Le magazine The Spectator, dans lequel Boris Johnson a autrefois oeuvré, fait campagne depuis des décennies en faveur du soutien à Hong Kong et pour que ses citoyens aient accès à la nationalité britannique.

D'autres conservateurs estiment que l'offre de Londres aurait même dû être faite avant la rétrocession de 1997.

Meghan laissée « sans défense » par la monarchie, selon des documents légaux

Meghan, l'épouse du prince Harry, estime avoir été laissée « sans défense » par la monarchie britannique et «interdite de se défendre» lorsque, enceinte, elle était attaquée dans les tabloïds britanniques, selon des documents légaux cités par des médias britanniques.

Ces documents ont été déposés auprès de la Haute Cour de Londres dans le cadre d'un procès intenté par l'ex-actrice américaine de 38 ans à Associated Newspapers, la société éditrice du Daily Mail et de sa version dominicale Mail on Sunday. Elle reproche à ce dernier d'avoir atteint à sa vie privée en publiant des extraits d'une lettre adressée à son père Thomas Markle en août 2018. Elle l'accuse aussi d'avoir «agi malhonnêtement» en modifiant sa missive, une accusation rejetée par la Haute Cour de Londres dans une décision partielle rendue début mai. Les documents, cités par la BBC et l'agence Press Association, font référence à une interview donnée anonymement par cinq amis proches de Meghan au magazine américain People en février 2019, dans lequel ils dénonçaient les attaques qui la visaient. Un article dans lequel elle n'était pas impliquée, assurent-



ils. Meghan Markle «était devenue l'objet d'un grand nombre d'articles faux et dommageables dans des tabloïds britan-

niques, particulièrement le défendeur, qui lui ont causé une immense détresse émotionnelle et altéré sa santé mentale», affirment-ils.

«Ses amis ne l'avaient jamais vu dans un tel état auparavant, et ils s'inquiétaient à juste titre pour son bien-être, particulièrement parce qu'elle était enceinte, laissée sans défense par l'institution et interdite de se défendre elle-même», ajoutent-ils. Les documents affirment aussi que le mariage très médiatisé en mai 2018 de Meghan avec le prince Harry, 35 ans, petit-fils de la reine Elisabeth II, a généré plus d'un milliard de livres de retombées. Cette affaire constitue une action judiciaire distincte de la plainte du prince Harry, sixième dans l'ordre de succession au trône britannique, à l'encontre d'autres groupes de presse, qu'il accuse d'avoir intercepté des messages vocaux privés. Désormais installé en Californie avec sa femme, le prince a dénoncé de multiples reprises la pression des médias sur son couple et en a fait la raison principale de sa mise en retrait de la famille royale, annoncée en janvier et effective depuis début avril. **AFP**

JEUX

SOLUTION

S	C	E	B	R	B						
O	N	O	S	T	A	L	G	I	Q	U	E
L	N	U	A	G	E	U	X	E	N		
U	O	T	R	O	S	S	E	L	E	T	
T	R	E	I	N	S	S	I	E			
I	N	E	N	I	E	S	M	A	T		
O	I	R	E	S	T	A	I	R	E		
N	I	N	I	P	E	R	A	N	T	S	
°	D	U	T	O	R	N	E	E	S		
4	A	I	L	E	U	S	E	N	I		
2	C	E	S	S	A	E	P	I	S		
7	S	A	S	A	I	R	A	C	E		
8	T	V	I	S	E	E	S				
9	V	I	C	E	S	S	T	A	F	F	
1	O	R	T	I	E	S	P	E	U		
3	P	N	E	U	R	A	D	A	R	S	
6	S	E	S	E	C	O	S	S	E		

GRILLE N° 4271 MOTS FLÉCHÉS Par Sid Ali

Carburant d'avion Apercevoir	Appareil de lavage Usée	Trembla	Nations Unies Gaz d'éclairage Frères du père	Tome Ebouiffé	Crêpe de riz
Musique arabe Grains de maïs éclatés		Nœud Décharnée		Mot de doute Bravoure	
Pronom pour soi		Chef indien Etablit la vérité sur			Lampée
Désorientés	Localise Trous		Hisser Chants religieux		Prête à imprimer
Dresseurs	Finassa Symboles de victoire		Ville de l'Allemagne Moyen de cuisinier		Disque Compact Obstinée
Bonne balle Mot d'indécis		Femme d'un certain âge Religieux			Plantai
Plus fatigué Pariai		Protecteur Pas chrétien		Règles doubles Succès en chanson	
Troupe Au pas	Enseignant Pour moi		Opinion à Soutenir		Petit écran
Raisnable			Coupa la cime		
					Puni

MOTS CROISES GRILLE N° 4271 Par Sid Ali

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTELEMENT :
I- Ordure - II- Joie collective - Assemblés - III- Suit le docteur - Footballeur - IV- Biographie - Issus - V- Esquive - Saint - VI- Saint italien - Aluminium - En note - VII- Troublés - Auberge anglaise - VIII- Amour de Zeus - Luit - IX- Hospitalisées - Numéral - X- Chants funèbres - Sévère.

VERTICALEMENT :
1- Mère de sûreté - 2- Chômeur - Offre public d'échange - 3- Coutume - Irlande - Dans - 4- Roue à gorge - Affranchissement - 5- Magazine - Aurochs - 6- Continent - 7- Conduit - Drogue - 8- Démonstration pour un tiers - Personnel - 9- Jubile - Qui sonne - 10- Orient - Atome - Négation.

Solution

HORIZONTELEMENT
I- BAILLEMENT. II- ONDEE - OSEE. III- UNE GRISOU. IV- RESTAURE. V- GE - ILLE. VI- ESTE - ESCHE. VII- OD - OU. VIII- NACELLE - NF. IX- NI - SEULET. X- ENA - ECULEE.

VERTICALEMENT
1- BOURGEONNE. 2- ANNEES - AIN. 3- IDES - TOC. 4- LE - TIEDES. 5- LEGAL - LEE. 6- RULE - LUC. 7- MOIRES - ELU. 8- ESSE - EL. 9- NEO - EHONTE. 10- TEUFTEUF.

Entre particuliers au Maroc

Lancement de Sada9a, première application de dons



Sada9a, première Application mobile de dons entre particuliers au Maroc, a été lancée récemment à l'initiative de Hicham Kadiri, un jeune entrepreneur marocain.

L'application, qui permet aux utilisateurs de faire des dons ou de les recevoir par un seul clic, offre des services d'aides de tous types portant, notamment sur les appareils électroménagers utilisés, les vêtements, les chaussures, la nourriture, les services de bénévolat tels que les cours de soutien au profit des élèves démunis ainsi que sur des aides numériques comme la zakat, Al Fitra, indique le promoteur de ce projet dans un communiqué. L'offre ou la demande de don s'effectue en moins de 20 secondes, grâce à la facilité de manipulation de cette application, pensée de manière que, toute personne munie d'un Smartphone et même sans aucune connaissance technologique préalable puisse l'utiliser, selon la même source. Basée sur un système de géolocalisation, Sada9a permet aux demandeurs d'aides de trouver des donateurs rapidement dans un rayon (par défaut) de 10 kilomètres, cette distance peut être modifiée à tout moment par l'utilisateur afin d'élargir son périmètre de recherche, précise le communiqué, notant que «Sada9a» est un projet social, humain et à but non lucratif

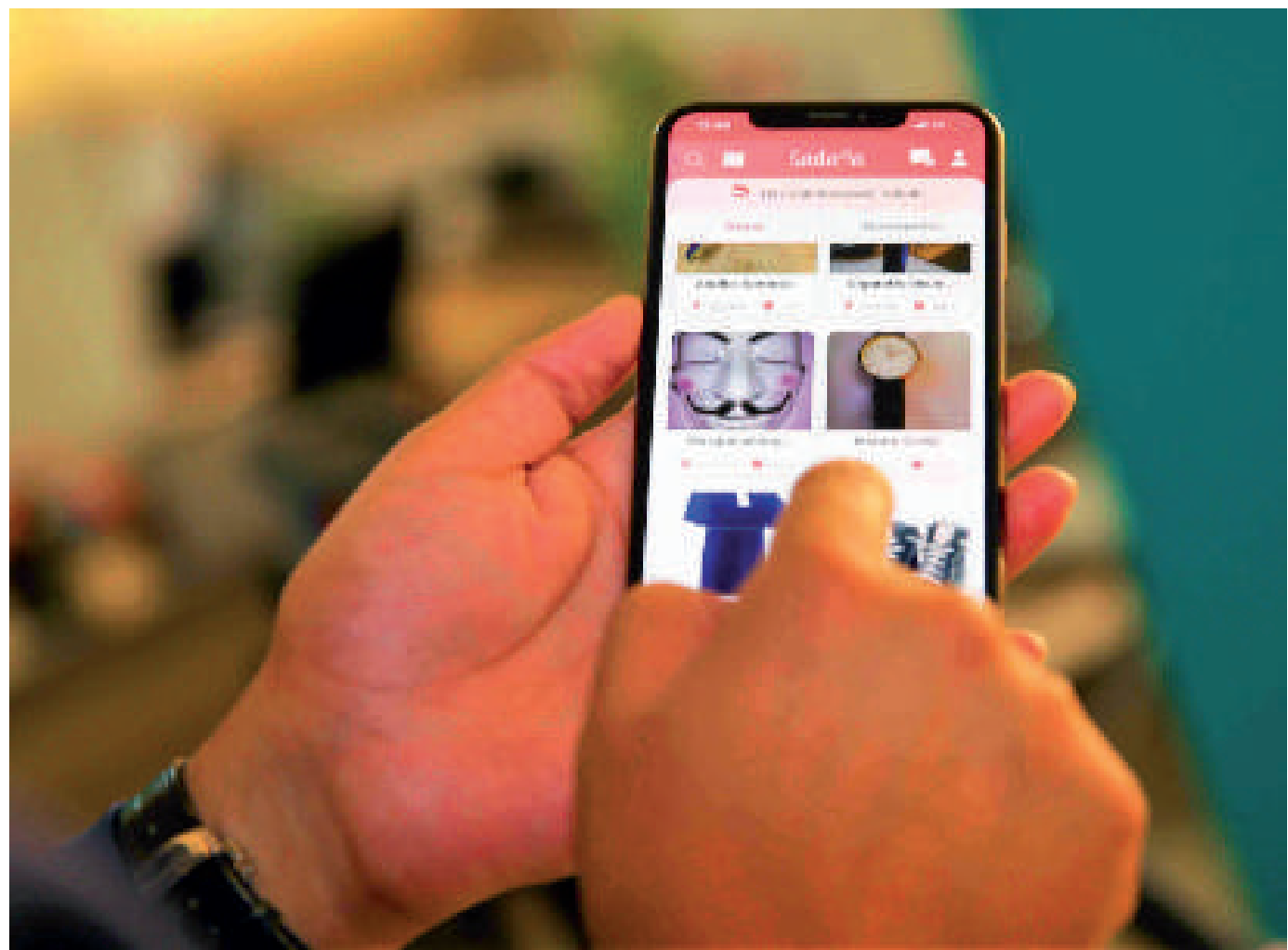
dont l'utilisation est entièrement gratuite pour les utilisateurs aussi bien donateurs que demandeurs de dons.

Le concepteur de cette application, développée spécialement pour consolider l'esprit de solidarité entre les Marocains et faciliter les opérations de dons, ambitionne d'exporter son projet aux pays voisins comme l'Algérie, la Tunisie, la Mauritanie, le Mali ou encore le Niger.

«L'entrepreneuriat pour moi, doit avant tout, revêtir un intérêt pour le développement social et doit contribuer à améliorer notre société et l'avenir de notre pays. C'est la raison pour laquelle j'ai créé Sada9a», indique M. Kadiri, cité par le communiqué.

Serial Entrepreneur, Blogger, Auteur et Keynote Speaker, Hicham Kadiri est fondateur de BecomeITExpert.com, une e-librairie spécialisée dans l'IT et co-dirige une entreprise de services du numérique (ESN) présente au Maroc et en France (Paris).

Il est nommé Most Valuable Professional (MVP) en 2014 par Microsoft, et devient membre d'une équipe d'élite de la technologie composée de 16 personnes uniquement en France.



Covid-19 : Augmentation du nombre De nouveaux foyers à l'origine



Près de 698 nouveaux cas d'infection au nouveau coronavirus (Covid-19) ont été confirmés récemment, portant à 14.132 le nombre total des personnes atteintes de la covid-19, d'après les données des autorités compétentes : du ministère de la Santé. « Il s'agit de la plus forte hausse de cas en 24 heures depuis l'apparition de l'épidémie au Maroc,

alors que le pays est censé se préparer à la réouverture de ses frontières», rapporte un de nos confrères dans sa récente publication.

Selon la même source, « le nombre de cas guéris s'élève à 9.410 avec 296 nouvelles rémissions, alors que celui des décès atteint 234 (+2), précise le ministère sur le portail www.covidmaroc.ma. Et

da'ajouter que « Le nombre des cas exclus après des résultats négatifs d'analyses effectuées au laboratoire s'établit à 739.908 ».

Dans le même ordre d'idées, je cite : « la veille au soir, la cheffe du service des maladies épidémiques à la Direction de l'épidémiologie relevant du ministère de la Santé, Mme Hind Ezzine, avait précisé qu'en ce qui concerne la répartition géographique des nouveaux cas, 266 nouveaux cas ont été recensés dans la région de Marrakech-Safi (253 à Safi, 9 à Marrakech et 4 à Kelaat Sraghna), 93 cas dans la région de Fès-Meknès (92 cas à Fès et 1 à Moulay Yaacoub), 59 cas dans la région de Casablanca-Settat (45 cas à Casablanca, 10 à Mediouna et 4 à Mohammedia), 55 cas dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (36 cas à Tanger, 14 à Tétouan, 4 à Larache et 1 à Ouazane) », explique cette source concordante.

Par ailleurs, toujours dans le même sillage, d'après la responsable, « 34 cas ont été enregistrés dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra (34 cas à Laâyoune), 9 cas dans la région de Rabat-Salé-Kénitra (7 cas à Kénitra et 2 à Sidi Kacem), 7 cas dans la région de Béni-Mellal-Khénifra (6 cas à Fkih Ben Saleh et 1 à Beni Mellal), 7 cas dans la région de l'oriental (6 cas à Oujda et 1 à Jerrada), 3 cas dans la région de Guelmim-Oued-Noun (2 cas

à Tan-Tan et 1 à Sidi Ifni), 1 cas dans la région de Dakhla-Oued Dahab à Dakhla, tandis que les autres régions (Draâ-Tafilalet et Souss-Massa) n'ont enregistré aucun nouveau cas »

S'agissant du système de suivi des personnes contacts, rapporte cette source concordante, « la responsable a noté qu'il a permis la détection de 517 des nouveaux cas, soit 97%, ajoutant que leur nombre a actuellement atteint 69.961, dont 13.630 font toujours l'objet de suivi médical, alors que le nombre des cas exclus après des résultats négatifs d'analyses effectuées au laboratoire s'établit à 734.627 ».

Pour ce qui concerne les cas actifs, Mme Ezzine a souligné que 4.261 patients sont actuellement sous traitement, dont 1.104 dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima, 957 dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, 632 dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, 586 dans la région de Casablanca-Settat, 521 dans la région de Marrakech-Safi, 397 dans la région de Fès-Meknès, 30 dans la région de Guelmim-Oued-Noun, 22 dans la région de Béni-Mellal-Khénifra, 17 dans la région de l'oriental, 11 dans la région de Dakhla-Oued Dahab, 2 dans la région Souss-Massa, alors que la région de Draâ-Tafilalet ne compte aucun cas actif, a étayé davantage notre confrère LNT.

Kénitra : Un brigadier contraint d'utiliser son arme pour interpellier un multirécidiviste ayant exposé des policiers à une agression dangereuse (DGSN)

Un brigadier de police exerçant dans la brigade des motards relevant de la préfecture de police de Kénitra a été contraint, dimanche tôt le matin, de faire usage de son arme de service lors d'une intervention sécuritaire pour interpellier un multirécidiviste âgé de 37 ans qui, sous l'emprise de la drogue, était dans un état de forte impulsivité et exposait des éléments de la police à une agression dangereuse et imminente à l'aide d'une arme blanche. Une patrouille de police était intervenue sur la base d'un avis des citoyens selon lequel trois

suspects munis d'armes blanches semaient le trouble sur la voie publique, indique la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN) dans un communiqué, ajoutant que l'un d'entre eux a opposé une résistance farouche aux policiers au moment de l'interpellation, causant ainsi des dégâts matériels au casque de l'un des éléments de la patrouille. Cette situation a contraint son collègue de faire usage son arme de service et de tirer une balle ayant atteint le mis en cause d'une manière superficielle au niveau de ses

membres inférieurs, ce qui a permis de neutraliser le danger, précise la même source.

Le prévenu a été transféré à l'hôpital pour recevoir les soins nécessaires avant qu'il ne soit placé en garde à vue à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent, et ce afin de déterminer le reste des actes criminels qui lui sont attribués, tandis que les recherches se poursuivent pour identifier et interpellier les autres complices, conclut la DGSN.



Raja Jeddaoui, la star du 7e art arabe n'est plus

« Une pyramide de la scène artistique et cinématographique arabe s'en est allée. En effet, la comédienne et actrice égyptienne, Raja Jeddaoui a passé larme à gauche, dimanche 05 juillet, après une lutte acharnée contre la maladie. Elle avait 82 ans. Testée positive de la Covid-19, l'actrice hospitalisée depuis mai dernier, a tiré sa révérence après 43 jours de son atteinte au virus. »

■ Mohamed Nait Youssef

Née en septembre 1938, Jeddaoui a passé son enfance avec sa tante, la danseuse et actrice Tahya Karyouka qu'elle avait incarné dans le feuilleton "Cinderella" du réalisateur Samir Youssef. La défunte a commencé sa carrière dans le monde du mannequinat avant de se lancer dans le 7e art en dénichant un rôle dans le film « Douaa al-kawrawan » (l'Appel du courlis), sorti en 1959, du réalisateur scénariste, producteur et monteur égyptien Henri Barakat ayant réuni une belle brochette d'acteurs dont Faten Hamama, Amina Rizk, Zahrat Al-oula, Abdel Alim Khattab et Ahmed Mazhar. Infatigable et prolifique, Raja Jeddaoui, un visage familier aux yeux du public arabe, a laissé sa propre empreinte avec des rôles marquants dans les films entre autres « le prix de l'étrangeté », « l'éclat de tes yeux », « depuis 30 ans », « Taymour et Chafika ». Dans le milieu artistique, une amitié si forte et solide s'est tissée entre la



défunte et la star du cinéma égyptien Adel Imam qui ont joué ensemble dans des films comme « Hanfy El Obaha », les séries « Les rêves de garçon oiseau »,

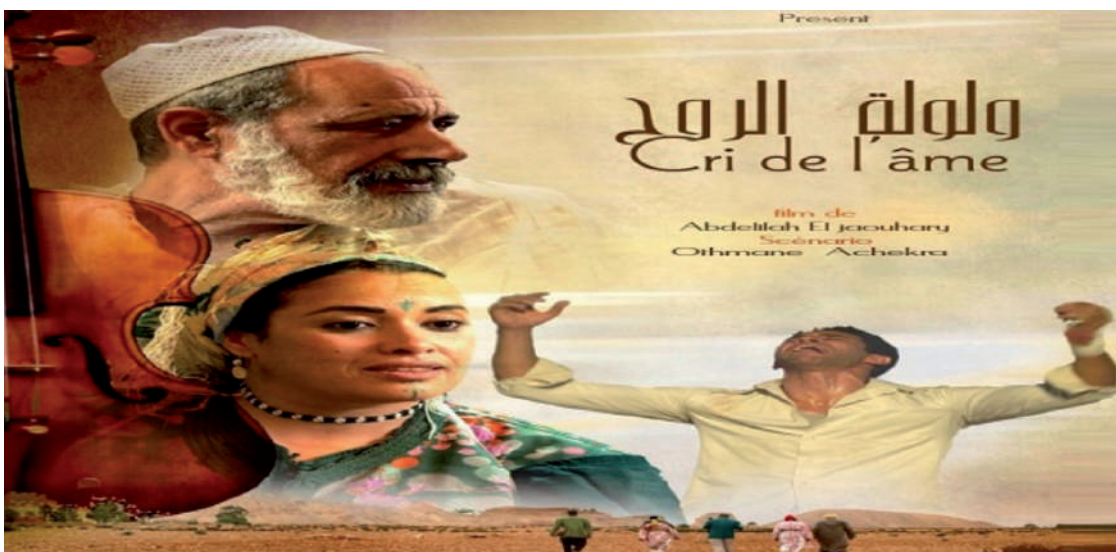
« Mondes cachés » et les pièces de théâtre « Sayed le servent », « le Leader » et bien. Sur le petit écran, elle a brillé de mille feux dans les feuilletons « Hend et le docteur

Nouaman », « Tamer et Chawqiya », « la famille de Haj Metwali », « le jeu de l'oubli » qui a été diffusé pendant le mois de Ramadan.

Projection de l'héritage musical folklorique marocain pour le public jordanien

« Cri de l'âme » de Abdelilah Jouhary célèbre l'art de l'Aïta

La Fondation jordanienne Abdul Hameed Shoman a projeté, mardi soir sur son site web, le long métrage « Walwalat al rouh » (Cri de l'âme) du réalisateur marocain Abdelilah Jouhary. Le film est une vision cinématographique qui mêle l'héritage musical folklorique (l'art de l'Aïta) ancré dans la société marocaine, aux contes relatant une période de l'histoire du Maroc durant les années 70 du dernier siècle. Interprété par Mohammed Razine, Saïda Baâdi, Jihane Kamal Hassan Badida, Abdenebi El Benioui, Abdelhak Belmoujahid, Salah Dizane et Youssef Belarabi, le film raconte l'histoire de Driss, un jeune offi-



cier qui a abandonné ses études en philosophie à Rabat pour rejoindre la police, vu ses condi-

tions sociales difficiles. Pour le critique de cinéma jordanien Adnan Madanat, ce long métrage

a réussi à mêler la réalité au patrimoine populaire marocain, notant que les chansons incluses

dans la majorité des scènes ont reflété l'état d'esprit des personnages. « Le film présente un mélange dramatique distinctif qui combine romance et histoire pour relater une période de l'histoire du Maroc contemporain et célébrer l'art de l'Aïta », a-t-il relevé. « Walwalat al rouh » a remporté le prix du meilleur réalisateur au Festival du film de La Haye et deux prix au Festival du cinéma méditerranéen d'Alexandrie. La Fondation Abdul Hameed Shoman s'intéresse à la créativité culturelle et sociale pour contribuer au progrès des sociétés dans le monde arabe dans les domaines de la littérature, des arts et de l'innovation.

« Night Walk » Première réalisation marocaine distribuée à Hollywood



Le film «Night Walk» du réalisateur marocain Aziz Tazi, un Roméo et Juliette des temps modernes entre l'Orient et l'Occident mettant en scène notamment Mickey Rourke, a atterri chez Grindstone/Lionsgate pour une sortie en salles au printemps 2021 en Amérique du Nord.

Ecrit et réalisé par Aziz Tazi, qui fait partie de la liste de Forbes Afrique des «30 Under 30», Night Walk sera distribué par Lionsgate Home Entertainment. Sean Stone, fils du réalisateur trois fois oscarisé Oliver Stone, et la légende du rap français La Fouine, jouent également dans ce film qui est le premier long métrage marocain de l'histoire à être distribué à Hollywood.

Mickey Rourke y incarne Gary, un leader néo-nazi avec un contrôle total sur ce qui se passe dans une prison ravagée par les gangs. Frank est un journaliste Occidental visitant le Moyen-Orient, où vit sa petite amie Sarah. Après un incident tragique ayant mené à la mort de Sarah, Frank est emprisonné à tort par la police corrompue et, sous la direction du leader de la prison (Mickey Rourke) et la protection de son compagnon de cellule musulman (La Fouine), il dévoile des machinations politiques des plus hauts rangs du gouvernement américain dans sa quête de justice. Le film met également en vedette l'acteur nommé aux Oscars Eric Roberts, Sarah Alami, Ricco Ross, Richard Tyson, Louis Mandylor et Patrick Kilpatrick. Night Walk a été tourné entre Los Angeles et cinq villes du Maroc. Aziz Tazi réalise ainsi le premier film marocain de l'histoire à être distribué à Hollywood. Au sujet de sa collaboration avec Tazi, Rourke a déclaré à Piers Morgan: «ce fut une expérience vraiment formidable».

Dans une interview sur Good Morning Britain, l'acteur ayant à son actif un Golden Globe et un BAFTA a salué «l'enthousiasme de ce gars qui n'avait que 28 ans» et a dit à propos de Tazi: «il n'était pas terrifié à l'idée de travailler avec moi, il était juste très enthousiaste à l'idée de travailler avec moi». Night Walk a fait ses débuts au Festival International du film de Moscou en 2019 avec de bonnes critiques, le principal magazine de médias russe Kinoreporter le décrivant comme «une bouffée d'air frais». Tazi a également remporté le prix du «Meilleur Scénario» et Rourke celui du «Meilleur Acteur de Second Rôle» au Festival du film de Prague en 2019. Aziz Tazi, Tatyana Bulgakova et Mostapha Mellouk ont produit le film. Abdellouahhab Tazi, Maria Zenati, Mehdi Belhaj, Gato Scatena et Josh Chewerda l'ont également co-produit avec Ivana Nguyen et Alex Cooray. Le film devrait sortir au printemps 2021.

Au cœur des ténèbres de Joseph Conrad Phraséologie humaniste, Horreur impérialiste

■ Par Mohammed Berrezzouk

Avant d'être un écrivain, Joseph Conrad était un marin, un voyageur infatigable et un aventurier tenace. « Chevalier errant de la mer », il a parcouru le monde à bord de plusieurs bateaux et il en a tiré par conséquent la matière riche de ses futurs romans. Ses périples en Australie, en Amérique latine, en Asie et en Afrique l'ont mis face aux horreurs de la conquête impérialiste européenne. Il en a gardé, à son corps défendant, des souvenirs tristes et amers, des images sombres et horribles. Désormais, nul discours à prétention civilisatrice ne pourrait le duper ni le sidérer. Joseph Conrad a été le spectateur direct d'une réalité atroce et le témoin incontournable d'une vérité qu'il tenait inlassablement à traduire en plusieurs récits. Pour ce faire, il a inventé des personnages (Kaspar dans La folie Almayer ; Makola, Kayerts et Carlier dans Avant-poste du progrès, etc.) auxquels il a confié des rôles précis et délégué la parole pour dénoncer le colonialisme occidental, en dévoiler les discours mensongers, en démythifier l'apparat philanthropique, en dire les violences et en décrire les crimes. Ainsi, dans Au cœur des ténèbres, roman publié en 1899, Joseph Conrad passera le relais à Marlow qui, lui aussi, est un marin boulingueur. Ancré à la Tamise, et attendant que le jasant lui permette de quitter Londres, il raconte à ses compagnons le voyage vertigineux qui le menait autrefois de la « cité sépulcrale » (Bruxelles) au centre de l'Afrique (Le Congo). A travers son récit, il leur égrène lentement, de bouche à oreille, les péripéties d'une aventure tourmentée qui le pousse à

suivre les traces du capitaine Kurtz qu'il rencontre enfin, sur son lit de mort. Le destin mystérieux de ce dernier le fascine et l'interpelle, si bien qu'il suscite en lui à la fois la curiosité et le questionnement. Marlow veut connaître et comprendre. Les choses, les paysages, les bruits, les hommes, leurs rapports de force, leurs paroles, leurs gestes, leurs comportements, etc., tout attire son attention et rien ne doit échapper à ses yeux et ses oreilles. Sur cette toile de fond se détache donc la réflexion caustique que Joseph Conrad nourrit subtilement à l'égard de l'expansionnisme occidental. Chez lui, le mythe (récit et parole) va de pair avec la pensée. L'écrivain relate, décrit, fait parler ses personnages et, en même temps, il se questionne, se positionne, prend parti. Le mérite du roman conradien, c'est de s'interroger - à la lumière de ce que les Occidentaux ont fait aux non-Occidentaux - sur ce qu'est l'homme blanc, sur les crimes qu'il a perpétrés, sur la mort qu'il a semée aux quatre horizons. A bien des égards, l'expérience de Marlow au cœur des ténèbres de l'Afrique s'avère fort édifiante. Elle lui apprend que l'homme blanc ne cherche en réalité ni à porter l'« étincelle du feu sacré » aux Noirs ni à « arracher ces millions d'ignorants à leurs mœurs abominables. » Sa prétendue volonté de leur offrir le progrès et la modernité n'est au fond que du « meurtre à grande échelle », de « la rapine à mains armées », du pillage à feu et à sang, de la rapacité sans égale. Les colons ne servent pas la « Noble Cause » dont ils se targuent sans cesse, mais ils œuvrent finalement pour leurs intérêts économiques. Ils sont des chercheurs d'or, des cueilleurs d'ivoire, des rama-

seurs de caoutchouc, des négriers invétérés, des riches fermiers qui voient en l'Afrique une vaste mine inépuisable, qui la considèrent comme une terre vierge, qui la prennent pour leur propre propriété : « Nous aurions pu nous prendre pour les premiers hommes prenant possession d'un héritage maudit à maîtriser à force de profonde angoisse et de labeur immodérée. » Il en ressort que les conquérants se donnent volontiers le droit de faire usage de toutes les formes de violences, de sévices, d'exactions, de mutilations, d'insultes, de mépris. Ils exploitent incommensurablement les Africains, leur mettent des colliers de fer autour du cou, les enchaînent les uns aux autres. Ils les considèrent tout simplement comme des machines musculaires : « ils avaient des visages comme des masques grotesques, ces types ; mais ils avaient des os, des muscles, une vitalité sauvage, une énergie intense de mouvement. » Cette description en dit long sur le regard xénophobe que le Blanc porte souvent sur les Noirs. Il les réduit à l'utilité de quelques parties de leurs corps, il les associe à des bêtes de somme, il les condamne aux travaux forcés. Comparer leurs visages aux masques et les placer tous sous le signe de l'anonymat, cela revient en dernier ressort à les réifier et les désincarner. Autrement dit, les dévêtir de leur humanité. Joseph Conrad nous fait comprendre que la domination des Européens ne doit rien à leur intelligence. La relation entre les Blancs et les Noirs est fondée a priori sur la disproportion des forces : « il ne faut que la force brute, pas de quoi se vanter, quand on l'a, puisque cette force n'est qu'un accident, résultant de la faiblesse des autres. » Avec ce constat alarmant,

Marlow fait la lumière sur le vrai visage de la conquête européenne au centre des terres africaines. Elle est l'expression d'une mégalomanie haute en couleur, mêlée à un paternalisme ethnocentriste. L'autorité et la souveraineté des Blancs sont systématiquement bâties sur la soumission et l'asservissement des Noirs. La puissance des premiers n'est pas dissociable de la servilité des seconds. Dans ce contexte, suivant Hannah Arendt, les Européens « traitaient les indigènes comme une matière première et se nourrissaient d'eux comme on pourrait se nourrir des fruits d'un arbre sauvage. » Ils s'en débarrasseraient de but en blanc et les abandonneraient au désespoir et à la mort s'ils devenaient affaiblis ou tombaient malades. C'est-à-dire s'ils cessaient d'être des instruments et des outils. Qui plus est, la conquête impérialiste avance des explications d'ordre racialisé pour se légitimer. Les Noirs sont des sauvages, des primitifs, des barbares, des sous-hommes. Donc il faut les civiliser, les éduquer, les évangéliser, leur apporter les lumières de la science, leur faire don de cette humanité qu'ils n'ont pas. Kurtz, ce pillier d'ivoire, souscrit de fond en comble à cet enthymème. Dans son rapport pour l'« Association internationale pour la suppression des coutumes sauvages », il écrit avec orgueil : « Nous autres Blancs, du point de développement auquel nous sommes arrivés, devons nécessairement leur apparaître (aux sauvages) comme une classe d'êtres surnaturels - à notre approche ils perçoivent une puissance comme d'une déité, etc. Par le simple exercice de notre volonté nous pouvons exercer un pouvoir bénéfique pratiquement sans limites. » Cette équation qui fait

du racisme un moyen de domination pousse Kurtz à tenir un discours extrémiste et homicide : « Exterminez toutes ces brutes ! » C'est l'impératif le plus cruel et le plus brutal qu'un Blanc raciste ait jamais proféré sans scrupules. Un cri qui déchire le masque de l'altruisme sous lequel se drape souvent l'entreprise coloniale, qui montre que les présomés lumières et civilisation que la race blanche prétend léguer à la race noire ne sont en réalité que des menteries, des mystifications, des mirages, des fictions. L'appel de Kurtz - incarnation de l'entreprise coloniale - est l'expression de la « vanité qui consiste à poser le moi (occidental) en tant qu'opposition absolue au non-moi (non occidental) » (Achille Mbembe). Une vanité qui repose injustement sur la dyade civilisé/barbare et qui pousse corollairement l'Européen à chosifier l'Africain, à en faire un esclave, à l'enfantir. Au cœur des ténèbres semble réussir un pari de taille : déconstruire les mythes fondateurs du projet colonial, démythifier sa rhétorique mensongère, dévoiler son programme génocidaire. Joseph Conrad, à travers son héros, nous a appris une leçon non moins importante : l'Occident dissimule son « Horreur » impérialiste sous une phraséologie prétendument humaniste. Les beaux paradis qu'il promet aux indigènes ne sont de facto que des enfers ténébreux : « mais je ne m'y trouvais pas plutôt que je crus être entré dans le sombre cercle de quelque Enfer », se dit Marlow avec consternation. Le projet colonial a beau enrober sa conquête déshumanisante dans « l'éloquence des mots nobles et brûlants », il finira par être démasqué au grand jour de la vérité.

Serie A : large succès de la Juventus et de l'AC Milan



■ Oussama Zidouhia

Pour le compte de la 30e journée du championnat italien, la Juventus a remporté le derby de Turin, alors que l'AC Milan a confirmé sa belle forme face à la Lazio.

En effet, la Juventus a corrigé le Torino (4-1), grâce à des buts de Paulo Dybala (3e), Cuadrado (29e), Cristiano Ronaldo (61e) et d'un csc de Djidji (87e). Un résultat qui permet aux hommes de Zidane de prendre 7 points d'avance en tête du classement de la Serie A.

L'international portugais, Ronaldo, est devenu le premier joueur de la Vieille Dame à inscrire 25 buts en Serie A (en seulement 26 matchs) depuis presque 60 ans et l'Argentin Omar Sivori lors de la saison 1960/61.

L'ex-Madrilène est également devenu le seul de l'histoire à réussir une saison à au moins 25 buts dans trois championnats (Premier League-Manchester United, Espagne-Real Madrid et Italie avec la Juventus).

L'AC Milan domine la Lazio

Dans l'autre choc du Week end en Serie A, l'AC Milan n'a fait qu'une bouchée de son adversaire la Lazio (3-0), les buts de la rencontre ont été l'œuvre d'Hakan Calhanoglu (23e), Zlatan Ibrahimovic (34e sur penalty) et Ante Rebic (59e).

Une mauvaise opération pour le club de la capitale italienne qui se retrouve relégué à sept longueurs de la Juventus.



Premier League

Chelsea, Manchester United et Arsenal victorieux

Lors de la 33e journée de Premier League, Chelsea s'est imposé contre Watford, alors que Manchester United a étrillé Bournemouth et Arsenal s'est relancé contre les Wolves de Romain Saïss. Les hommes de Frank Lampard ont repris leur 4e place au classement grâce à une victoire écrasante contre Watford (3-0). L'international français Olivier Giroud a ouvert le score pour les blues (28e), avant que Willian ne transforme un penalty obtenu juste avant la pause. La 3e réalisation est l'œuvre de Ross Barkley dans les temps additionnés (90+3). Ce dix-septième succès de la saison permet à Chelsea de reprendre la quatrième place du classement à une longueur de Leicester.

Manchester United écrase Bournemouth

Manchester United a enregistré son 16e match sans défaite cette saison toutes compétitions confondues, en battant largement Bournemouth (5-2). Les buteurs des Red Devils sont Mason Greenwood (29e-54e), Marcus Rashford (35e), Anthony Martial (45+2) et l'intraitable Bruno Fernandes à la 59e minute de jeu.

Wolverhampton chute contre Arsenal

Arsenal a vaincu Wolverhampton (2-0) grâce à des réalisations dans le money time de chaque mi-temps de Bukayo Saka (43e) et Alexandre Lacazette (86e). L'international marocain Romain Saïss a participé à la totalité de la rencontre, mais n'a rien pu faire face à l'attaque des Gunners qui reviennent à trois longueurs des Wolves au classement.

O.Z



Allemagne : le Bayern remporte la Coupe d'Allemagne

Le Bayern, déjà sacré champion de Bundesliga, a remporté sa 20e Coupe d'Allemagne en s'imposant lors du derby contre Leverkusen (4-2).

En effet, le club bavarois a signé un doublé (Championnat-Coupe) ce samedi après sa victoire (4-2) contre Leverkusen à l'Olympiastadion de Berlin. David Alaba a ouvert le score pour les siens sur coup franc dès la 17e minute, avant que Serge Gnabry ne fasse le break (24e). L'international polonais Robert Lewandowski s'est offert un doublé (69e-90e) et dépasse, par la même occasion, la barre des 50 buts cette saison (51).



O.Z

Lions de l'Atlas Nordin Amrabat testé positif au Coronavirus !

L'international marocain et attaquant d'Al Nassr, Nordin Amrabat, a été testé positif au Covid-19 après avoir subi un examen de dépistage en Arabie Saoudite.

L'information a été partagée par la presse saoudienne, qui affirme que le Lion de l'Atlas, de retour à Al Nassr pour la reprise des entraînements, a passé des examens médicaux avec toutes les composantes du club, malheureusement pour lui, son résultat était positif.

Jusqu'à présent, Amrabat ne s'est toujours pas prononcé sur le sujet. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

O.Z

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur